

ÉTUDE

Approches et pratiques de la prévention de la radicalisation en France

2018-2019

À l'initiative du



Fonds
du 11
janvier

Sous l'égide de
la Fondation de France

• Étude achevée le 8 octobre 2019 •
rédigée par Fabrice TEICHER
avec le soutien du Fonds du 11 janvier

Contact : fabteicher@yahoo.fr

Approches et pratiques de la prévention de la radicalisation en France [2018-2019]

SOMMAIRE

- 7 Introduction
- 8 PARTIE 1 • CADRAGE DE L'ÉTUDE
 - A. Objectif
 - B. Méthodologie
 - C. Limites
 - D. Précisions
 - E. Terminologie
 - 1. Définition de la radicalisation
 - 2. Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- 10 PARTIE 2 • LES POLITIQUES PUBLIQUES DE 2014 À 2019
 - A. Avant 2015 : les débuts de la lutte contre la radicalisation en France, paradigme sécuritaire et prévention secondaire
 - 1. Une lente évolution du paradigme sécuritaire à la veille des attentats de 2015
 - 2. Les premières mesures de prévention de la radicalisation
 - B. 2015-2017 : la radicalisation comme problème social
 - 1. La cohésion sociale comme rempart à la radicalisation
 - 2. À la recherche de la solution miracle contre la radicalisation
 - 3. Le PART, un deuxième plan de lutte contre la radicalisation et le terrorisme
 - C. 2018-2019 : deux plans distincts pour la prévention et la lutte contre le terrorisme
 - 1. 2018 : le plan « Prévenir pour protéger »
 - 2. Aujourd'hui, la prévention de la radicalisation face à des profils « hybrides »
 - 3. Des fonds publics pour soutenir les initiatives citoyennes contre la radicalisation
- 22 PARTIE 3 • LES DIFFÉRENTES APPROCHES DU MILIEU ASSOCIATIF ÉLARGI
 - A. Un environnement aux contours mouvants
 - 1. Une définition complexe du secteur de la prévention de la radicalisation
 - 2. Une estimation chiffrée difficile à obtenir

- B. La lutte contre les discriminations et l'éducation aux valeurs républicaines, des pratiques majoritaires
- C. Angles morts et tendances émergentes
 - 1. *Les tendances émergentes*
 - 2. *Les angles morts*
- D. Les pratiques abandonnées

29 PARTIE 4 • LE MILIEU DE LA RECHERCHE ET ACADÉMIQUE

- A. Une aubaine pour la recherche
 - 1. *Un intérêt politique, médiatique et de l'opinion pour ces recherches*
 - 2. *La création du COSPRAD*
 - 3. *L'ouverture de 11 000 fiches FSPRT à la recherche : une source intéressante*
 - 4. *Le financement de thèses*
- B. Un dynamisme dans la recherche de la radicalisation en 2018-2019
 - 1. *Des publications scientifiques foisonnantes*
 - 2. *Une professionnalisation de la recherche sur la radicalisation*
 - 3. *Une explosion des think tanks et l'apparition des « do tanks »*
 - 4. *Une volonté de former aux enjeux de radicalisation*
- C. Les impacts de ce dynamisme pour la recherche
 - 1. *Des expériences pluridisciplinaires*
 - 2. *Un risque de saturation ?*
 - 3. *Les angles morts et les tendances émergentes*

38 PARTIE 5 • VUES DE L'ÉTRANGER

- A. Une terminologie différente
- B. Tour du monde des spécificités
- C. Ce que font les autres et que nous ne faisons pas
- D. La France vue de l'étranger

43 Conclusions et recommandations

44 Annexes

- liste des projets soutenus par le Fonds du 11 janvier entre 2015 et 2019
- liste et présentation des membres du Fonds du 11 janvier

LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Ce travail de recherche et d'analyse documentaire s'est nourri et enrichi de 7 entretiens auprès de personnes dont les fonctions ou l'expérience leur donnait une vision assez large des enjeux traités ici. Il s'agit, par ordre chronologique des entretiens, de :

- **Muriel DOMENACH** : déléguée générale du Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) ;
- **Marc HECKER** : directeur des publications de l'Institut français des relations internationales (IFRI) ;
- **Lydia RUPRECHT** : responsable des programmes de Prévention de l'extrémisme violent et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la paix à l'UNESCO, secteur de l'Éducation ;
- **Joanna BARASZ** : déléguée adjointe de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) ;
- **Michel WEVIORKA** : sociologue, président de la Fondation des sciences de l'homme, directeur d'études à l'EHESS, membre du conseil scientifique de la DILCRAH ;
- **Rachid BENZINE** : islamologue et politologue, auteur de *Lettre à Nour* ;
- **Sofia KOLLER** : chercheur associé – Projet « Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent » au Conseil allemand des relations extérieures.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Marion Munch, étudiante qui nous a assisté durant cette mission, pour son apport précieux dans la recherche et l'analyse documentaire, la prise de note des réunions et entretiens ainsi que dans la rédaction du présent rapport qui doit beaucoup à son sérieux.



L'année 2019 marque la fin d'un cycle dans la prévention de la radicalisation en France. Au moment de l'achèvement de cette étude, nous apprenons ainsi que la déléguée générale du CIPDR, Muriel Domenach quitte ses fonctions après un mandat de 3 ans. Trois années cruciales au regard du sujet, faites de tâtonnements, erreurs, expérimentations, renoncements et professionnalisation de la part des pouvoirs publics comme de la société civile. Et maintenant, quel sera l'avenir ? Si la prévention de la radicalisation en France a longtemps consisté à empêcher des jeunes de partir en Syrie, l'attaque à la préfecture de police de Paris le 3 octobre montre à quel point l'objectif de ce travail doit évoluer avec la fin de l'État islamique sous sa forme étatique. Par ailleurs, les passages à l'acte violent d'individus d'extrême-droite contre une mosquée à Christchurch le 15 mars ou contre une synagogue en Allemagne le 9 octobre, amènent à redéfinir le périmètre même de la radicalisation telle qu'elle est perçue et présentée dans les politiques publiques et les médias.

Si nous avons fait le choix d'une analyse à un instant T des approches et pratiques de la prévention de la radicalisation, c'est bien parce que le sujet est en perpétuelle évolution que l'actualité peut complètement chambouler. Complètement ? En théorie seulement, car les acquis des expériences de ces dernières années ont ancré solidement un certain nombre d'acteurs, d'approches et de pratiques qui se sont inscrits dans le paysage (ou qui en sont définitivement sortis).

Les enseignements sont nombreux selon nous, et ne sont pas forcément toujours ceux que nous imaginions.

Ce n'est certes pas la seule étude sur le sujet mais peut-être la seule qui choisit de balayer certaines questions à l'échelle d'autant d'acteurs

impliqués dans la prévention de la radicalisation : pouvoirs publics et société civile mais également milieu de la recherche et académique, le tout mis modestement en perspective au regard des pratiques d'autres pays.

Ce travail, commandé par le Fonds du 11 janvier, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion après cinq années d'existence de ce fonds, expérience unique en son genre. En effet, en réponse immédiate aux attentats de janvier 2015, et afin de « transformer l'élan national symbolisé par les manifestations du 11 janvier en action concrètes » une dizaine de fondations se sont réunies dans le but de soutenir des initiatives de la société civile, en faveur de la citoyenneté et du respect de l'autre, du dialogue interculturel, de la connaissance du fait religieux, de la cohésion et du vivre ensemble, avec une attention particulière à la formation de l'esprit critique des jeunes et à la prévention de la violence. Cinq ans après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'*Hypercashier*, le Fonds a souhaité cet état des lieux dont le but est d'identifier et analyser les tendances, majoritaires, minoritaires, abandonnées, émergentes, à venir, les angles morts et les acteurs principaux de la prévention de la radicalisation, le tout mis en perspective au regard des approches d'autres pays.

Il ne s'agit ni d'une liste exhaustive de ce qui se fait en matière de prévention de la radicalisation, ni d'un annuaire des acteurs ou d'un guide des bonnes pratiques mais d'un outil pour aider financeurs et décideurs dans leur réflexion sur le sujet, ainsi que pour aider des acteurs de la prévention de la radicalisation à se positionner et positionner leur pratique dans un champ en perpétuelle évolution.

Fabrice TEICHER

A. Objectif

Identifier et analyser les tendances majoritaires, minoritaires, abandonnées, émergentes, à venir, les angles morts et les acteurs principaux de la prévention de la radicalisation en France aujourd'hui, et les mettre en perspective au regard des approches d'autres pays.

B. Méthodologie

Cette étude repose sur une recherche et analyse documentaire, nourrie et enrichie par des entretiens individuels de personnalités expertes du sujet (liste en page 5) ainsi que des réunions d'étape avec le président et la responsable du Fonds du 11 janvier, Jean-Marie Destrée et Anne Lescot.

Nous avons choisi de nous appuyer au maximum sur l'existant en ce qui concerne les typologies et les définitions pour ne pas tout réinventer sauf lorsque cela nous est apparu indispensable.

Afin d'inscrire cette recherche dans le cadre du travail du Fonds du 11 janvier, un certain nombre de paramètres ont été définis en amont avec le comité exécutif du Fonds puis en comité de pilotage. Il a ainsi été décidé de privilégier un focus sur l'éducation, et sur le secteur associatif. Nous avons également volontairement minoré l'étude de certains thèmes (santé mentale) et exclu certains publics ou thèmes trop éloignés de l'objet du Fonds (la prévention de la radicalisation en entreprise, par exemple). Enfin, il a été décidé de concentrer l'étude sur les actions de prévention primaire de la radicalisation, c'est-à-dire qui s'attaque aux causes de la radicalisation en amont.

Le sujet est tellement mouvant que nous avons défini une période d'étude courte et actuelle (2018-2019), mais sans frontières rigides car certains acteurs travaillent sur une année civile, d'autres sur l'année scolaire (milieu académique), et d'autres encore (politiques publiques) sur plusieurs années.

C. Limites

Il convient ici de préciser les limites de ce travail, en partie liées au sujet :

- l'absence d'un cadre commun d'évaluation pour comparer efficacement ;
- l'absence d'une définition universellement admise du périmètre de la radicalisation ;
- de nombreux acteurs contribuent à la prévention de la radicalisation sans s'en revendiquer, tandis que d'autres s'en revendiquent sans toujours en relever.

D. Précisions

Il convient également de mettre en garde contre certains biais potentiels de lecture du présent rapport. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, de ce qui se fait en matière de prévention de la radicalisation, ni d'un annuaire des acteurs ou d'un guide des bonnes pratiques.

Une exhaustivité du sujet nécessiterait des moyens considérables pour un résultat qui ne serait pas très éloigné du présent rapport, mais nous nous excusons par avance d'éventuels oublis ou erreurs. Nous nous sommes basés sur des lectures approfondies de rapports et ouvrages de références récents, des rencontres ainsi que notre propre expérience de 20 ans dans le secteur associatif et la lutte contre les discriminations dont quatre années en tant que formateur dans la prévention de la radicalisation à proprement parler.

Par ailleurs, lorsque nous parlons de tendances majoritaires, il n'y a aucun jugement quand à l'impact de ces approches. Tendance majoritaire ne veut pas dire la plus efficace : en effet, de nombreux acteurs se sont majoritairement engagés dans des actions autour des questions de laïcité ou sur la déradicalisation avant d'abandonner car ces tendances majoritaires ont été considérées comme inefficaces ou moins prioritaires. À l'inverse, nous pensons que les actions de terrain menées dans la durée par des acteurs locaux souvent petits en taille, minoritaires et sous les radars peuvent avoir un grand impact.

E. Terminologies

1. Définition de la radicalisation

Il existe de nombreuses définitions de la radicalisation et cette diversité a donné lieu à des débats virulents dans les milieux universitaire, médiatique et politique.

Dans son usage actuel, le concept de radicalisation a été employé de façon croissante après les attentats du 11 septembre 2001 à New York, et en France de manière exponentielle après les attentats commis par Mohammed Merah à Toulouse en 2012, puis avec les départs en Syrie et en Irak de jeunes partis faire le « djihad », à compter de cette même année.

Un des éléments de débat est, par exemple, la place accordée à la religion illustrée par le débat entre les politologues Gilles Kepel et Olivier Roy (« radicalisation de l'islam », contre « islamisation de la radicalité »). Pour certains, comme le sociologue Michel Wieviorka, le terme « radicalisation » divise également les chercheurs, car il peut avoir tendance à enfermer ce phénomène dans sa dimension psychologique. Sans affirmer qu'il existe un consensus aujourd'hui sur la définition de la radicalisation, la place du religieux est aujourd'hui moins centrale dans cette définition qu'au lendemain des attentats de 2015. La radicalisation est surtout considérée comme la conjonction entre une idéologie extrémiste (politique, sociale, religieuse...) et un passage à l'acte violent¹.

1. Séraphin Alava, Jérôme Ferret, « Contre la radicalisation » : identifier et déconstruire le processus de radicalisation, livret pédagogique publié dans le cadre du concours Alter Ego Ratio, Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement, 2018-2019, p. 7.

La difficulté de consensus d'une définition, est un des enjeux de débats qui ont mené le Fonds du 11 janvier à solliciter cette étude. Nous proposons de retenir la définition du CIPDR, qui reprend celle du sociologue Farhad Khosrokhavar (2014), également retenue par un grand nombre de personnes et institutions qui travaillent sur la radicalisation : « La radicalisation est un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel². ».

2. Prévention primaire, secondaire et tertiaire

Cette étude porte essentiellement sur la prévention primaire, que nous définissons ici selon les mots du sociologue Romain Sèze³ comme toute action dont : « l'objectif est de réduire les vulnérabilités sociales censées favoriser le cheminement vers la radicalité⁴ ». Il est question de prévention secondaire « lorsque l'action s'adresse à des individus identifiés comme étant en voie de radicalisation, et de prévention tertiaire lorsqu'elle vise à prévenir la récurrence⁵ ».

PARTIE 2 • LES POLITIQUES PUBLIQUES DE 2014 À 2019

Les politiques publiques actuelles en matière de prévention contre la radicalisation s'inscrivent dans le PNPR (Plan national de prévention de la radicalisation) depuis le 23 février 2018. Ce plan fait suite à plusieurs années d'expérimentations et de tâtonnements que nous allons décrire ici.

Nous distinguons trois phases dans les politiques publiques de la radicalisation : avant 2015, l'accent est mis sur la sécurité sans volet préventif développé. Après les attentats de 2015, la radicalisation est de plus en plus pensée comme problème social et l'urgence de la situation amène alors le gouvernement à rechercher des solutions rapidement efficaces. Malgré cette urgence, la volonté est forte de lier prévention (à long terme) et répression (à court terme) bien que cette volonté ne soit pas toujours effective. Ainsi, au lendemain des attentats de janvier 2015, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve déclarait : « Nous avons toujours cherché à concilier et à articuler les réponses administrative et judiciaire, selon

2. Cette définition, empruntée au sociologue Farhad Khosrokhavar dans son livre *Radicalisation, Paris, Maison des Sciences de l'Homme*, coll. « Interventions », 2014, 191 p. est reprise dans le Guide interministériel de prévention de la radicalisation du CIPDR en mars 2016.

3. Spécialiste de l'islam contemporain et des politiques de régulation du culte musulman en Europe, chercheur à Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

4. R. Sèze ajoute : « l'objectif est d'intervenir en amont pour remédier aux vulnérabilités sociales qui faciliteraient cet attrait massif pour le djihad, par exemple en renforçant le lien social ou en diffusant un contre-discours », (www.actorspublics.com/2017/10/06/romain-seze-il-manque-une-politique-d-ensemble-coherente-contre-la-radicalisation).

5. Romain Sèze, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 228 p.

trois lignes de force : l'élargissement du cadre préventif, le développement de nouveaux moyens d'enquête et, enfin, le durcissement de la réponse pénale⁶ », ou encore : « Cette politique de prévention, de précaution, doit être complétée par une répression sévère⁷. »

Malheureusement, les attentats qui ont marqué les années 2015 et 2016, et particulièrement ceux du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice ont fait quasiment disparaître le discours de prévention au profit du discours répressif.

Depuis 2018-2019, deux plans successifs inscrivent la prévention comme priorité pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme.

A. Avant 2015 : les débuts de la lutte contre la radicalisation en France, paradigme sécuritaire et prévention secondaire

1. Une lente évolution du paradigme sécuritaire à la veille des attentats de 2015

Avant les attentats de 2015, la politique antiterroriste de la France est articulée autour du paradigme sécuritaire et la prévention de la radicalisation est absente des politiques publiques. Elle est pourtant au cœur de la politique antiterroriste de nombreux pays depuis des décennies, mais, en France, la lutte contre le terrorisme est restée l'affaire des institutions de justice et de sécurité jusque dans les années 2010 et ne relevait alors que de la répression.

C'est en 2012 que la radicalisation émerge comme un problème public. Les assassinats terroristes commis par Mohammed Merah à Toulouse et Montauban, ainsi que la multiplication de départs au « djihad » en Syrie et en Irak de jeunes Français marquent un tournant dans la lutte contre le terrorisme. Les pouvoirs publics se tournent alors vers la prévention de la radicalisation : « Le gouvernement a réalisé que les institutions de sécurité et de justice ne pouvaient à elles seules tout régler : d'une part parce qu'il y avait trop de monde à surveiller, et d'autre part parce que de très nombreux cas n'étaient pas judiciariables. L'exécutif a alors décidé d'agir en amont et de mener des actions de prévention. La réponse traditionnellement répressive de l'État s'est, à ce moment-là, doublée d'actions à caractère préventif », analyse le sociologue Romain Sèze⁸.

2. Les premières mesures de prévention de la radicalisation

Des mesures préventives à partir du printemps 2014

Le 23 avril 2014, un premier plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (PLAT, Plan de lutte anti-terroriste) est présenté par le ministre de l'Intérieur

6. Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, sur la complémentarité de l'action administrative et de l'action judiciaire dans la lutte contre le terrorisme djihadiste, à l'École militaire (Paris) le 7 novembre 2016 : www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2016-Actualites/Lutte-contre-le-terrorisme-et-prevention-de-la-radicalisation-reunion-des-prefets-et-des-procureurs

7. Propos tenus au dîner du CRIF Rhône-Alpes, le 29 janvier 2015.

8. Interview de Romain Sèze avec le média Acteurs Publics, octobre 2017 (www.acteurspublics.com/2017/10/06/romain-seze-il-manque-une-politique-d-ensemble-coherente-contre-la-radicalisation).

Bernard Cazeneuve en Conseil des ministres⁹. S'appuyant sur 22 mesures, ce plan vise le démantèlement des filières djihadistes, l'interdiction de déplacements d'individus jugés menaçants, le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux sociaux. Il est indiqué dans le plan : « Une action uniquement répressive ne suffira toutefois pas à endiguer ce phénomène. Des actions préventives et visant à contredire les prêcheurs de haine seront aussi mises en œuvre¹⁰ » : le plan prévoit la prise en charge individualisée des personnes en voie de radicalisation, la création d'un Centre national d'écoute et d'orientation pour les familles et un dispositif expérimental de réinsertion. Des formations sur la radicalisation sont proposées aux agents publics concernés. Le plan indique également qu'« une attention particulière sera portée au milieu carcéral¹¹ ».

Une circulaire aux préfets du 29 avril 2014, « Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles¹² », charge le SG-CIPD (Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance) du pilotage et de la coordination de la prévention de la radicalisation sur l'ensemble du territoire. Il est également chargé de rassembler et de partager les bonnes pratiques auprès des différents acteurs. De plus, la circulaire prévoit d'accompagner les familles de jeunes en voie de radicalisation grâce à une plateforme téléphonique, confiée à l'UCLAT (Unité de coordination de la lutte antiterroriste), qui permet de signaler les individus en voie de radicalisation ou radicalisés.

Le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) se voit chargé de financer les actions de prévention de la radicalisation. Les projets visant à prévenir la radicalisation se multiplient, et le gouvernement lance un numéro vert ainsi qu'un formulaire de déclaration sur internet en avril 2014.

Le 13 novembre 2014, une loi renforce les dispositions administratives et judiciaires relatives à la lutte contre le terrorisme : elle crée le délit d'entreprise terroriste individuelle et renforce la répression de l'apologie et de l'incitation au terrorisme. Elle permet également l'interdiction de sorties du territoire d'individus suspectés de vouloir rejoindre l'État islamique, ainsi que le blocage et le déréférencement de sites qui font l'apologie du terrorisme¹³.

À la veille des attentats de janvier 2015, c'est donc avant tout un arsenal de dispositifs de prévention secondaire qui est mis en place.

9. www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2014-04-23/le-plan-de-lutte-contre-la-radicalisation-violente-et-les-fi

10. « Le plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes », compte-rendu du Conseil des ministres du 23 avril 2014.

11. *Ibid.*

12. Circulaire du 29 avril 2014 relative à la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/05/ci82827.pdf>).

13. Pour plus d'informations, voir la chronologie : www.gouvernement.fr/action/la-lutte-contre-le-terrorisme. Voir également www.courrierdesmaires.fr/57036/radicalisation-un-plan-national-pour-reperer-e280afprendre-en-charge-les-individus/.

B. 2015-2017 : la radicalisation comme problème social

1. La cohésion sociale comme rempart à la radicalisation

Suite aux attentats de janvier 2015, 60 millions d'euros sont prévus par le gouvernement jusqu'en 2018 pour la prévention et la lutte contre le terrorisme par les acteurs locaux et 100 millions sur la même période de trois ans (2015-2018) pour le (second) Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

Dix mois plus tard, au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, les mesures répressives s'enchaînent : le 14 novembre, l'état d'urgence est décrété pour 3 mois, et prolongé le 16 novembre. Le premier ministre Manuel Valls présente un projet de loi constitutionnelle de protection de la Nation, relatif à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité des binationaux nés en France condamnés pour des crimes terroristes, le 23 décembre, qui déclenche une polémique d'ampleur nationale¹⁴. Le 3 juin 2016, est promulguée une loi renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, qui permet aux procureurs et aux magistrats instructeurs l'utilisation de techniques d'enquêtes similaires à celles des services de renseignement et qui permet une prise en charge de la radicalisation, en introduisant des contrôles administratifs des Français revenus du « djihad ». De même, une loi du 21 juillet 2016 permet le contrôle d'identité préventif.

Cependant, à la suite des attentats de l'année 2015, les pouvoirs publics ont également insisté sur le volet de la prévention, car la radicalisation n'est plus seulement considérée comme un enjeu sécuritaire : elle apparaît comme un problème social. Cela passe donc par une forte mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile, pour renforcer l'unité nationale. Entre le 7 et le 11 janvier 2015, le président de la République reçoit les représentants de toutes les tendances politiques, à l'exception du Front National et, le 11 Janvier, la France connaît le plus important rassemblement de son histoire moderne avec plus de 4 millions de personnes qui ont manifesté à travers le pays, et 44 dirigeants de divers pays en tête du cortège parisien.

Les pouvoirs publics réalisent alors que la radicalisation est un symptôme d'une crise de valeurs de notre société, fondées sur le vivre-ensemble. La solution se trouverait par conséquent dans le renforcement de la cohésion sociale : l'accent est donc mis sur la prévention primaire. L'idée est que la réparation des ruptures sociales sera un rempart efficace contre la radicalisation. Le Président de la République François Hollande et son premier ministre Manuel Valls appellent les Français à « faire vivre l'esprit du 11 janvier », c'est-à-dire à protéger les valeurs de la démocratie et de la République.

En plus d'augmenter les moyens humains et financiers de l'armée, des renseignements, de la police et de la justice, le SIG (Service d'information du gouvernement) lance le site

14. 20 000 personnes (selon les organisateurs) ou 5 500 (selon la préfecture de police) ont manifesté à Paris le 30 janvier 2016 (mais aussi à Toulouse, Pau, Montauban, Auch et Bayonne) pour répondre à l'appel des collectifs « Nous ne céderons pas » et « Stop état d'urgence » contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Si le nombre de manifestants est peu élevé, il a cependant marqué les esprits, du fait que la France était en état d'urgence qui limitait notamment le droit de manifester.

internet www.stop-djihadisme.gouv.fr le 28 janvier 2015, qui se revendique comme « le site de prévention et de décryptage de la radicalisation et du terrorisme djihadiste » ou encore ontemanipule.fr en 2016 (dont l'objectif est d'informer les citoyens et citoyennes sur les dangers des théories du complot). La plateforme PHAROS, créée en 2009, qui permet de signaler des contenus illicites sur internet explose avec 163 000 signalements comptabilisés en 2018, soit trois fois plus qu'au moment de sa création¹⁵. Afin de renforcer les valeurs républicaines, la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Najat Vallaud-Belkacem annonce également « la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ». Un Comité interministériel « Égalité et citoyenneté » est également mis en place. Malgré cette volonté de prévenir la radicalisation auprès de l'ensemble de la population, un recentrement de la prévention autour de populations jugées à risques s'opère, observe R. Sèze. Les pouvoirs publics encouragent alors la coopération avec un « islam civil », considéré comme un rempart contre la radicalisation, en veillant sur la formation des imams et la sécurisation des mosquées¹⁶.

Si beaucoup de ces mesures (et notamment les sites internet développés par le gouvernement) ont un impact limité, voire sont aujourd'hui oubliées ou abandonnées, c'est surtout la quantité de mesures qu'il nous semble important de relever, qui témoigne d'une réelle prise de conscience et d'une volonté politiques de lutter contre la radicalisation en amont.

2. À la recherche de la solution miracle contre la radicalisation

Face à l'urgence post-attentats, les pouvoirs publics se mettent à la recherche d'une solution miracle pour empêcher la radicalisation, c'est à dire une solution efficace rapidement qui, évidemment, n'existe pas et dont la recherche aboutira à de nombreuses dérives dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui : il y a notamment une certaine méfiance vis-à-vis des entreprises de « déradicalisation ».

Le 16 juillet 2015, le député socialiste des Hauts-de-Seine Sébastien Pietrasanta remet un rapport au Premier ministre, intitulé « La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme. »¹⁷ Il y évoque un « terreau social préexistant » et un contexte international qui sont favorables à la radicalisation, et note que « la question religieuse est peu présente dans la radicalisation ». Il préconise notamment une prise en charge individualisée, en prison pour les plus dangereux, en milieu ouvert ou encore dans des centres de déradicalisation après décision judiciaire. Le rapport rappelle également que le sentiment d'appartenance à la société est un rempart à la radicalisation, et encourage la diffusion d'un contre-discours pour contrer la propagande djihadiste. Le rapport se conclut sur ces mots : « Malgré tous les efforts entrepris, le risque zéro n'existe pas. Nous ne sommes pas uniquement face à un enjeu de sécurité mais bel et bien face à un défi de société. La réponse doit donc être globale. »

15. www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/pharos-10-ans-apres-retour-sur-le-succes-de-la-plateforme-de-signalements-sur-internet-7797879277 .

16. Sèze, Romain. « Leaders musulmans et fabrication d'un « islam civil » », *Confluences Méditerranée*, vol. 95, no. 4, 2015, pp. 43-58.

17. www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000455.pdf .

Les pouvoirs publics sont alors à la recherche de la solution miracle, permettant de pallier les fractures à l'origine des phénomènes de radicalisation. Des personnes et des approches sont successivement favorisées par rapport à d'autres, l'objectif étant de trouver le remède le plus efficace à la radicalisation.

De nombreux acteurs et projets ont été largement financés sans contrôle préalable sérieux ni évaluation de qualité, ce qui a déclenché de nombreuses polémiques quant au sérieux des actions de lutte contre la radicalisation en général. Nous revenons ici sur quelques affaires, non pour accabler des personnes mais pour aider à comprendre les différents types de problèmes qui se sont posés.

L'État a ainsi financé la MPF (Maison de prévention des familles) de Sonia Imloul, créée en septembre 2014 qui faisait appel à des salafistes « quiétistes » pour contrer le discours de Daech. Mais la MPF est un échec et Sonia Imloul est condamnée pour détournement de subventions, blanchiment et travail dissimulé.

En septembre 2016, le premier Centre de réinsertion et de citoyenneté ouvre ses portes à Pontourny, en Indre-et-Loire, mais ferme définitivement moins d'un an après, en juillet 2017. L'objectif de ce centre était de « préparer, proposer et dispenser une offre et un programme pédagogique (pour) la réinsertion de jeunes radicalisés en voie de marginalisation », il était donc destiné à des personnes radicalisées qui n'avaient pas été condamnées par la justice et qui n'étaient pas jugées dangereuses dans l'immédiat. Le principe était alors de les couper de leur milieu pendant 8 mois, sur la base du volontariat. Mais plus aucun pensionnaire n'y était accueilli depuis février, et seulement 9 personnes en avaient bénéficié (aucune n'est restée jusqu'à la fin du programme). Le voisinage et les élus locaux s'étaient fortement opposés au projet. Le public visé par le centre n'a cessé d'évoluer au gré des oppositions, et un jeune fiché S qui avait tenté deux départs en Syrie figurait parmi les volontaires : la confidentialité qui était une condition essentielle promise aux personnes prises en charge n'a pas été respectée (perquisition de police après l'arrestation d'un jeune pris en charge par le centre de Pontourny¹⁸...), ce qui a provoqué le départ des volontaires. Le Sénat avait déploré l'inefficacité de ce centre, qui coûtait 2,5 millions d'euros annuellement.

En février 2016, la Maison Imad pour la jeunesse et les parents a ouvert ses portes à Garges, financée à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, confiée à Latifa Ibn Ziaten, mère d'un militaire tué par Mohammed Merah et sans réel bilan à ce jour.

À Sarcelles, le CIPRAD (Centre d'information et de prévention de la radicalisation) peine à démarrer. Doté de plusieurs centaines de milliers d'euros, il est partenaire de l'AFVT puis de l'association ARTEMIS.

À ces expériences s'ajoutent les millions d'euros investis dans des actions de « déradicalisation » en prison stoppées net par le PLAT en raison des doutes sur leur efficacité : un appel à projet avait été lancé avec un budget de 7,1 millions (financé par le PLAT) qui

18.www.libération.fr/france/2017/01/20/un-pensionnaire-du-centre-de-deradicalisation-de-pontourny-interpelle-en-alsace_1542915.

a abouti à des formations au contenu incongru pour les détenus (caresser des hamsters, séances photos mimant des poses de guerre...) »¹⁹.

De manière générale, ces expériences ont entraîné de nombreux soupçons de la part des pouvoirs publics et de l'opinion publique à tel point que certains, comme le journaliste David Thomson, auteur du livre *Les Revenants. Ils étaient partis faire le djihad, ils sont de retour en France*²⁰ déclare que : « les programmes de déradicalisation sont une tartufferie²¹ ».

Le terme « déradicalisation » est ainsi abandonné en 2016 parce que selon Muriel Domenach « on ne déprogramme pas un individu comme un logiciel défectueux », même si un « après la radicalisation » existe. Le concept de « désengagement » lui est préféré dans le plan « Prévenir pour protéger » de 2018²².

Enfin, les polémiques concernant le travail de Dounia Bouzar reflètent également les difficultés des partenariats entre l'État et des partenaires privés dans ce domaine. En juillet 2014, le CPDSI (Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam) de l'anthropologue Dounia Bouzar a été mandaté pour transmettre sa méthode de « désembrigadement » aux cellules anti-radicalités des préfectures. Malgré de réels résultats, la collaboration entre le CPDSI et le gouvernement s'arrête en 2016 sur fonds de polémique politique : la sénatrice centriste Nathalie Goulet avait en effet demandé au ministère de l'Intérieur un bilan des résultats CPDSI, doutant de son efficacité, tandis que sa médiatisation, l'embauche de membres de sa famille, les montants élevés qu'elle a reçus pour ses actions lui sont également reprochés. De plus, il est reproché à Dounia Bouzar son utilisation d'un repentir, Farid Benyetou ainsi que des résultats difficilement quantifiables, notamment lorsqu'une des personnes qu'elle a désembrigadé a été arrêtée pour une tentative de départ en Syrie. De son côté, dans une longue lettre fort instructive Dounia Bouzar explique sa démarche et les difficultés qu'elle a eu à travailler sur ce sujet et particulièrement dans sa relation aux injonctions du gouvernement²³.

De l'avis de la majorité des personnes travaillant sur le sujet, le travail de Dounia Bouzar reste aujourd'hui une référence, un travail précurseur et le fruit d'un travail de terrain auprès du plus grand nombre de personnes signalées pour radicalisation. Elle reste sollicitée régulièrement par de nombreuses institutions, publiques et privées, en France et à l'étranger.

19. Article « En prison, on navigue à vue... » du *Canard Enchaîné*, 30 avril 2016.

20. David Thomson, *Les Revenants. Ils étaient partis faire le djihad, ils sont de retour en France*, Paris, Le Seuil, 2016, 304 p.

21. Interview de David Thomson avec le média *Le Point*, le 9 décembre 2016 : https://www.lepoint.fr/societe/david-thomson-les-programmes-de-deradicalisation-sont-une-tartufferie-09-12-2016-2089281_23.php.

22. Sur les différents termes employés par les professionnels, lire Dounia Bouzar « Déradicalisation ? Désengagement ? Désistance ? » in *Les Cahiers de l'Orient* 2019/2 (N° 134), pages 7 à 36.

23. Pour se faire une idée complète de cette polémique, nous vous invitons à la lire le communiqué Nathalie Goulet (<http://parti-udi.fr/le-controle-des-outils-de-lutte-contre-la-radicalisation-simpose/>), ainsi que la lettre ouverte, très instructive, que lui adresse en retour Dounia Bouzar à télécharger avec le lien suivant : <https://t.co/fllbawGoqP>.

3. Le PART, un deuxième plan de lutte contre la radicalisation et le terrorisme

Le 9 mai 2016, un deuxième plan de lutte contre le terrorisme est présenté²⁴ : le PART (Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme), qui se substitue alors au premier plan d'avril 2014. Il s'appuie sur 80 mesures (dont 50 sont nouvelles). Le PART prétend alors détecter et neutraliser les filières terroristes, ainsi que les trajectoires de radicalisation, combattre le terrorisme à l'échelle internationale et assurer la protection des sites jugés vulnérables. Le plan demande également de renforcer les dispositifs de prévention dans une perspective d'individualisation de la prise en charge.

Ce plan mêle paradigme sécuritaire de lutte anti-terroriste et prévention de la radicalisation. Il n'est plus effectif, remplacé par le PACT en 2018. De même, le PLAT a été remplacé par la discrète Mission de Lutte contre la Radicalisation Violente (MLRV) en 2017 : il s'agit du troisième plan de lutte contre la radicalisation en prison.

C. 2018-2019 : deux plans distincts pour la prévention et la lutte contre le terrorisme

1. 2018 : le plan « Prévenir pour protéger »

C'est le 23 février 2018 qu'est présenté à Lille, le Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) « Prévenir pour protéger », toujours en vigueur aujourd'hui. Après la loi du 30 octobre 2017 qui renforce la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, face à une menace terroriste toujours brûlante et à une augmentation du nombre de personnes signalées comme radicalisées, ce plan témoigne de l'importance donnée à la prévention de la radicalisation. Il oriente la politique de prévention de la radicalisation selon 60 mesures, qui s'articulent autour de 5 axes :

1. Prémunir les esprits face à la radicalisation.
2. Compléter le maillage détection/prévention.
3. Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation.
4. Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques.
5. Adapter le désengagement.

Le plan entend proposer un projet d'ensemble, de la détection au désengagement, de l'amont (en ciblant la prévention à l'école) à l'aval (les sorties de prison), comme l'explique Muriel Domenach²⁵.

La priorité de « Prévenir pour protéger » est donnée à l'action dans les écoles (10 des 60 mesures concernent l'école), les entreprises, l'enseignement supérieur, le sport, le milieu carcéral et la santé mentale, qui sont des leviers de désengagements jugés essentiels.

24. www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2016/05/09.05.2016_dossier_de_presse_-_plan_daction_contre_la_radicalisation_et_le_terrorisme.pdf.

25. Dans une vidéo de présentation du plan www.dailymotion.com/video/x6zlp2.

Le Plan se concentre sur la prévention secondaire et la prévention tertiaire. Il prend notamment des dispositions pour les individus incarcérés pour radicalisation afin de préparer leur sortie de prison ou bien leur prise en charge en milieu ouvert : les prisons sont considérées comme particulièrement sensibles, car des individus y sont incarcérés pour des crimes liés à leur radicalisation, alors que d'autres sont incarcérés pour des crimes de droit commun et sont susceptibles de se radicaliser pendant leur incarcération. L'administration pénitentiaire a mis en place des Quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) individuelle et pluridisciplinaire de la radicalisation, pour ensuite orienter les détenus radicalisés dans des structures dédiées. On estime à 500 le nombre de détenus incarcérés pour des faits en lien avec la radicalisation terroriste et à environ 1 000 le nombre de détenus radicalisés.

Le postulat de ce plan est que « pour protéger notre société, il nous faut continuer de lutter contre le terrorisme mais aussi prévenir efficacement la radicalisation²⁶ ». Le plan réaffirme la nécessité de la coordination entre l'État, les collectivités et la société civile. De plus, il insiste sur la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, c'est-à-dire psychologique, sociale et éducative²⁷.

2. Aujourd'hui, la prévention de la radicalisation face à des profils « hybrides »

Un an après le lancement du PNPR, Édouard Philippe s'est rendu à Strasbourg pour en dresser un premier bilan :

- 4 écoles hors-contrat, 7 lieux de culte, 8 établissements culturels ou associatifs et 89 débits de boisson ont été fermés ;
- environ 300 étrangers en situation irrégulière et inscrits dans le FSPRT (Fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation terroriste) ont été expulsés ou ont quitté volontairement la France ;
- des « cellules laïcités » ont été mises en place pour lutter contre les atteintes à la laïcité dans les écoles.

La nouvelle stratégie s'inscrit également dans l'actualité de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg, dont l'auteur était délinquant dès l'âge de 8 ans avant sa radicalisation. « Une des choses que montre l'attaque de Strasbourg c'est qu'il peut exister un continuum entre la délinquance, la radicalisation et évidemment le terrorisme²⁸ » a déclaré le Premier ministre.

Ce discours annonce également les champs d'action privilégiés de la lutte contre la radicalisation pour les années à venir :

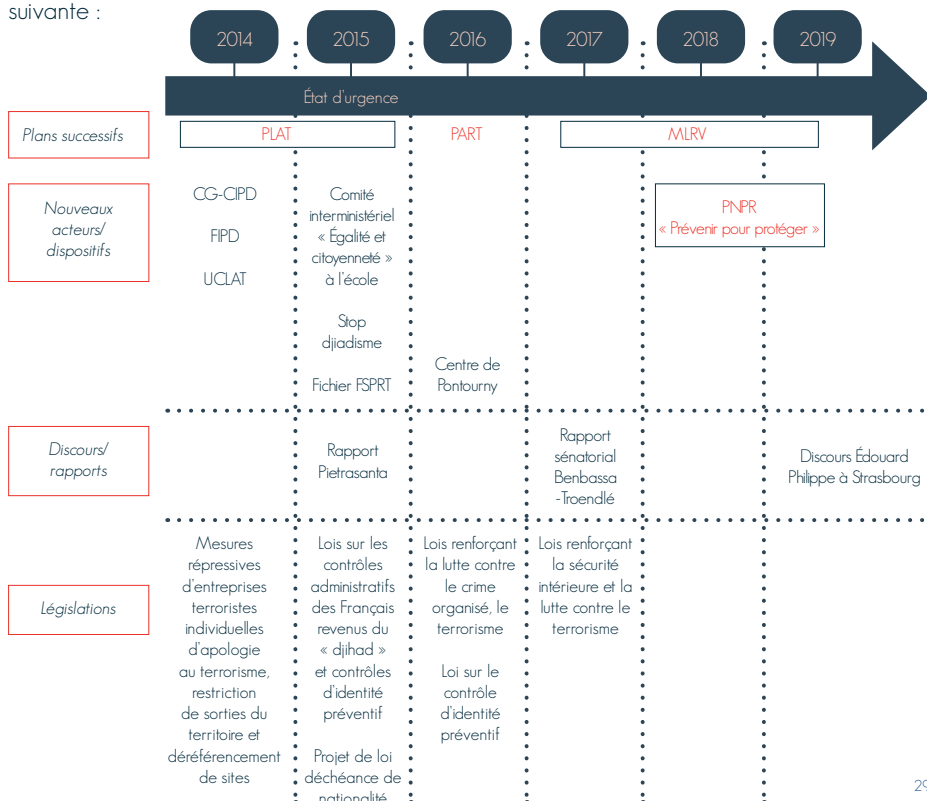
26.www.gouvernement.fr/radicalisation-les-cinq-grands-axes-du-plan-prevenir-pour-protger.

27. « On ne peut pas associer la radicalisation à une maladie mentale. En 2015, la sidération a été si forte qu'on a cherché des réponses toutes faites, rassurantes, autour d'une mono causalité. Or, les expériences de terrain ont démontré que les causes de la radicalisation étaient multiples », a déclaré Muriel Domenach, (www.20minutes.fr/societe/2368883-20181109-attentats-13-novembre-o-recherche-radicalisation-djihadiste-trois-ans-apres-attentats).

28.www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/04/discours_de_m_edouard_philippe_premier_ministre_-_comite_interministeriel_de_prevention_de_la_delinquance_et_de_la_radicalisation_a_strasbourg_-_11.04.2019.pdf

- La reconquête républicaine : fermeture d'écoles hors-contrats, de lieux de cultes salafistes, d'établissements culturels et associatifs et des débits de boisson... ainsi que travail au sein des écoles sous contrat : 350 référents sont chargés d'épauler le personnel scolaire, et l'école se doit d'être le lieu de l'éveil à l'esprit critique.
- Lutte contre la radicalisation dans les prisons : quartiers étanches permettant de séparer les détenus condamnés pour terrorisme ou radicalisés des autres détenus, évaluations pluridisciplinaires, accompagnement dans le désengagement...
- Sollicitation de référents dans le domaine sportif où des situations de replis communautaristes jugés menaçants ont été remarqués.
- Reconduite à la frontière d'étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT.

C'est donc pas moins de 5 plans successifs (dont certains se chevauchent) et de nombreuses lois qui se sont enchaînées depuis 2015. Aussi, afin d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution des différents dispositifs publics face à la radicalisation, nous proposons la frise chronologique suivante :



29

29. Pour des raisons de lisibilité, nous avons retenu uniquement les principaux rapports qui ont eu l'impact le plus large (au niveau politique et/ou de l'opinion public) et nous avons exclu les rapports trop thématiques, comme le rapport Avia sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet ou le rapport sur « la prévention de

3. Des fonds publics pour soutenir les initiatives citoyennes contre la radicalisation

Afin de financer les actions de prévention de la radicalisation, les pouvoirs publics ont mis en place des fonds de soutien.

Le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance), créé en 2007, est « destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville³⁰ ». À partir des attentats de 2015, il obtient plus de crédits afin de financer également des actions de lutte contre la radicalisation, dans le cadre de son programme R. Ce fonds est financé par le ministère de l'Intérieur, et coordonné par le SG-CIPDR.

La circulaire du 28 février 2019, qui indique les orientations choisies pour l'utilisation des crédits du FIPDR pour l'année 2019³¹, précise que plusieurs réseaux associatifs œuvrant à l'origine dans le social et dans la prévention de la délinquance et le soutien à la parentalité s'étaient engagés depuis 2016 dans la prévention de la radicalisation, soutenus par le SG-CIPDR. Elle indique : « Vous devez, autant que vous le pourrez, continuer de vous appuyer sur ces grands réseaux associatifs ainsi que sur les réseaux et associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes - hommes. » La mesure 43 du PNPR prévoit d'établir « une cartographie des offres de formation [...] et un cahier des charges pour les organismes de formation sur la prévention de la radicalisation (SG-CIPDR) ».

Plusieurs autres organismes publics cofinancent également ces actions (préfectures, CAF, Direction de l'administration pénitentiaire, Commissariat général à l'égalité des territoires...) et sont tous réunis dans un comité des financeurs, mis en place par le CIPDR. L'objectif est que chaque acteur prenne en charge les projets de prévention de la radicalisation en lien avec son sujet. Les périmètres de financement de chaque acteur sont mouvants mais la communication et la répartition s'améliorent au fur et à mesure des années. Les difficultés que nous avons eu pour identifier les dispositifs existants, les montants alloués ou les périmètres des financeurs révèlent un manque de clarté sur les financements mis en place ou soutenus par les pouvoirs publics pour la prévention de la radicalisation. Par ailleurs, nous avons pu constater, par exemple, qu'une même action de prévention de la radicalisation sur la déconstruction des théories du complot en prison pouvait être cofinancée par la DILCRAH et le FIPD en 2017 puis uniquement par le FIPD en 2018 et passer sur un financement du ministère de la Justice en 2019. Comme l'explique Johanna Barrasz, déléguée adjointe de la DILCRAH : « les gens nous connaissent et viennent à nous », ce qui peut exclure des financements certains associations de terrain, de petite taille ou isolées peu au fait de ces dispositifs.

La DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), dont le sujet est les discriminations est justement un des financeurs d'initiatives associatives de prévention de la radicalisation. Mise en place quelques jours avant les

la radicalisation à l'école » des députées Mörch et Victory, publiés en 2018.

30. www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/

31. www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/03/circulaireFIPD2019-definitif.pdf

attentats de janvier 2015, avec un budget de 4 millions d'euros en 2014-2015 (6 millions pour l'année 2019-2020) elle est apparue rapidement comme un financeur naturel des actions de prévention de la radicalisation. « Toutes les associations qu'on finance participent à l'instauration d'un climat propice à la lutte contre la radicalisation », résume Johanna Barasz. Une dizaine de projets de prévention de la radicalisation sont financés : ce sont surtout des projets de prévention primaire qui portent sur des thématiques qui traitent également de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La DILCRAH finance des projets qui impliquent la lutte contre les stéréotypes et les préjugés, notamment à travers la déconstruction des théories du complot. Mais ce sujet illustre bien, comme nous l'avons évoqué, la complexité de définir un périmètre strict des actions de prévention de la radicalisation par rapport à la lutte contre les discriminations. Comme l'explique Johanna Barasz : « on n'est pas censés s'occuper de la radicalisation, ce n'est pas le travail de la DILCRAH mais on voit bien qu'on ne peut pas traiter notre sujet sans cela en toile de fond ».

Conclusion : de nombreux défis dans une société de plus en plus radicalisée

Les pouvoirs publics sont confrontés aujourd'hui à de nombreux défis à relever pour les années à venir : le nombre de personnes radicalisées ne cesse d'augmenter et l'accent a été mis sur la prévention par les pouvoirs publics, au détriment d'autres questions urgentes comme la question des retours des « djihadistes » mais aussi de leurs enfants. Sur ce sujet, Emmanuel Macron a adopté une politique du cas par cas, soutenue par l'opinion politique³² et par une partie de la classe politique³³, ce qui empêche la question des retours d'être posée. En ce qui concerne la difficulté de chiffrer exactement les personnes radicalisées en France, on peut évoquer les chiffres suivants et imaginer que, de l'avis de tous, la réalité est bien supérieure :

- en France, 2 500 personnes sont prises en charge pour radicalisation (dont 55 % sont mineures)³⁴ dont 500 personnes incarcérées pour des faits de terrorisme islamiste ;
- 10 500 personnes sont fichées S³⁵ ;
- 20 904 personnes sont dans le fichier FSPRT³⁶ ;

32. Un sondage Odaxa-Dentsu Consulting pour *Le Figaro* et *Franceinfo* de février 2019, indiquait que 82 % des personnes interrogées en France approuvaient que les « djihadistes » français soient jugés en Irak. Ce même sondage affirme que 67 % des personnes interrogées souhaitent que les enfants de « djihadistes » restent en Irak et en Syrie.

33. Parmi les différentes propositions formulées par des hommes politiques, Nicolas Dupont-Aignan propose ainsi la réouverture d'un « centre de détention à Cayenne » pour les « djihadistes » français, Xavier Bertrand propose de « traiter les djihadistes de retour en France comme des "présomés coupables" », et Marion Maréchal-Le Pen souhaite « suspendre l'espace Schengen » et « étendre les critères de déchéance de nationalité ». La ministre des Armées Florence Parly avait également déclaré en octobre 2017 : « s'il y a des djihadistes qui périssent dans [les] combats, je dirais que c'est tant mieux [...] Ce que nous pouvons faire, c'est poursuivre ce combat pour neutraliser le maximum de djihadistes [...] Il faut aller au bout ».

34. www.gouvernement.fr/radicalisation-aller-plus-loin-dans-la-prevention.

35. www.lexpress.fr/actualite/societe/fiches-s-la-surveillance-des-enseignements-qui-alimente-le-debat-politique_1847110.html.

36. www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/securite/prevention-de-la-delinquance-et-de-la-

- 450 détenus radicalisés sortiront de prison d'ici 2019, a annoncé la ministre de la Justice Nicole Belloubet (1 200 détenus de droit commun ont été signalés comme radicalisés)³⁷.

Il faut également tenir compte des personnes radicalisées qui n'ont pas été repérées ou signalées. À cela s'ajoutent d'autres formes de violence extrême qui intègrent progressivement le champ de la radicalisation, aux yeux d'une partie de la classe politique et de l'opinion : extrême droite, mouvement identitaires, extrême gauche, violences perpétrées au nom de la défense des droits des animaux, dérives des Gilets Jaunes... Les violences perpétrées au nom de ces idéologies ont considérablement augmenté en 2019, en quantité ainsi qu'en niveau de violence comme en témoignent le démantèlement, en janvier 2019, d'un groupuscule néonazi projetant d'attaquer des lieux de cultes juifs ou musulmans et la tentative d'assassinat de l'imam de Brest Rachid El Jay, le 27 juin 2019.

PARTIE 3 • LES DIFFÉRENTES APPROCHES DU MILIEU ASSOCIATIF ÉLARGI

A. Un environnement aux contours mouvants

1. Une définition complexe du secteur de la prévention de la radicalisation

Les associations de prévention de la radicalisation constituent un secteur aux contours mouvants. Avant 2015, il n'existait quasiment pas d'association luttant contre la radicalisation en France.

Cela s'explique notamment par les financements soudainement proposés aux associations de prévention de la radicalisation au lendemain des attentats de 2015. Les associations ont été nombreuses à répondre aux appels d'offre des financeurs, quitte à qualifier de « prévention de la radicalisation » un ensemble d'activités et de projets qui n'y correspondaient pas forcément. Marc Hecker parle à ce sujet d'une logique « d'offre et de demande », et Johanna Barasz explique que « les grosses associations savent quel wording utiliser auprès de qui et quel vocabulaire privilégier » et plaisante en disant : « on nous présente les mêmes projets mais en les appelant lutte contre l'antisémitisme et le racisme ».

De leur côté, les associations sont parfois poussées à répondre aux attentes des financeurs pour pouvoir continuer à exister.

radicalisation-le-premier-ministre-annonce-une-concertation-avec-les-associations-delus-article-22943.

37.www.bfmtv.com/police-justice/environ-450-detenus-radicalises-sortiront-de-prison-d-ici-a-2019-1465009.html.

Johanna Barasz remarque également que d'autres associations ne sont pas consacrées à la prévention de la radicalisation mais y participent en créant du lien social, en travaillant sur l'estime de soi, sur l'éducation au sens large... Ces associations ne correspondant cependant pas aux programmes des financeurs de la prévention de la radicalisation, elles ne peuvent donc recevoir leur soutien.

La définition même de la prévention de la radicalisation pose problème, ce qui explique la difficulté à les dénombrer.

2. Une estimation chiffrée difficile à obtenir

Il n'existe pas de nombre officiel d'associations de prévention de la radicalisation sur lequel les différents acteurs s'accorderaient.

Certains, comme Johanna Barasz, estiment qu'il y a des dizaines d'association de prévention de la radicalisation en France, même si elles sont bien plus nombreuses à prétendre l'être. De son côté, le CIPDR mentionne 90 associations partenaires des préfetures. Dans un rapport d'information intitulé «Les politiques de "déradicalisation" en France : changer de paradigme », les sénatrices Esther Benbassa et Catherine Troendlé³⁸ publient une liste d'environ 150 associations financées en 2015 et 2016 par le FIPD au titre de la prévention de la radicalisation. La DILCRAH quant à elle, bien que partiellement dans le cœur du sujet, finance environ 900 projets par an. Si l'on croise ces chiffres avec les 50 associations financées par le Fonds du 11 janvier et nos propres connaissances du secteur, nous pouvons estimer que le nombre d'associations en France qui œuvrent à la prévention de la radicalisation est de quelques centaines. Et lorsque nous parlons d'associations, cela englobe aussi bien des petites associations de quartier, composée uniquement de bénévoles et parfois sans réel budget, que de très grosses associations nationales, voire internationales. Ainsi, le FIPDR a pu attribuer 300 000 euros à la Croix-Rouge pour des actions de renforcement de capacités en 2015 et 1 300 euros à l'association béarnaise de contrôle judiciaire, pour la mise en place d'un dispositif de prise en charge des publics en voie de radicalisation.

Les pouvoirs publics insistent sur l'importance des partenariats avec les grands réseaux associatifs dans la prévention de la radicalisation (essentiellement de prévention secondaire et un peu moins de prévention primaire) : missions locales, maisons des adolescents réunies au sein de l'Association nationale des maisons des adolescents, l'ASE (Aide sociale à l'enfance), les écoles des parents, les éducateurs spécialisés, mais aussi l'Association des maires de France, les agences régionales de santé, les associations des départements de France. Chaque préfecture choisit les associations qu'elle souhaite soutenir. Ces associations sont des associations d'élus locaux, de prise en charge de publics jeunes socialement fragiles et de lutte contre la délinquance.

Au-delà des pouvoirs publics, des acteurs privés financent également des associations par appels à projets (Google, Facebook...). Selon certains, comme Johanna Barasz, cet argent est

38. « Les politiques de "déradicalisation" en France : changer de paradigme », Rapport d'information de Mmes Esther BENBASSA et Catherine TROENDLÉ, fait au nom de la commission des lois n° 633 (2016-2017) – 12 juillet 2017.

toujours bon à prendre car il est nécessaire pour les associations, mais l'objectif des GAFA est surtout d'améliorer leur image.

À titre indicatif, pour identifier les financeurs qui participent à la prévention de la radicalisation, les associations financées par le Fonds du 11 janvier ont eu les cofinanceurs suivants (autres que les membres du Fonds eux-mêmes) :

- ministères (Éducation nationale, Culture, Justice) ;
- région ;
- conseil départemental ;
- ville ;
- CAF ;
- Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- fondations : EDF, Vinci, La Poste, M6, La France s'engage, Valentin Ribet, Toled, Ashoka, Brageac, Solidarité, Après-Demain, Caritas, Hatvany/Mustard, Haussman, SNCF, Araok, Fondation de France, Fondation Financière de l'Échiquier ;
- entreprise : Google.

Des fondations s'intéressent progressivement aux associations de prévention de la radicalisation mais le Fonds du 11 janvier a joué un rôle précurseur auprès de ces structures.

Cependant, il est difficile de faire la part des choses entre les associations qui proposent concrètement des projets sur la prévention de la radicalisation et qui y participent, celles qui se présentent seulement comme telles et celles qui participent à prévenir les ruptures à l'origine de la radicalisation sans se revendiquer comme des associations de prévention de la radicalisation.

B. La lutte contre les discriminations et l'éducation aux valeurs républicaines, des pratiques majoritaires

Les associations de prévention de la radicalisation sont majoritairement des associations de lutte contre les discriminations et d'éducation aux valeurs républicaines. Elles s'inscrivent donc, pour la plupart, dans la prévention primaire.

Par exemple, le Fonds du 11 janvier et le programme Ensemble face au terrorisme, de la Fondation de France, ont financé plusieurs projets d'éveil à l'esprit critique et au décryptage de l'information médiatique : Entre les lignes (avec l'AFP), Projet InterClass' (avec France Inter), CinéFabrique, La ZEP. On devine donc une approche de prévention primaire qui tend aussi vers la prévention secondaire.

À partir de différentes sources mobilisées au cours de notre étude, nous avons déterminé plusieurs approches et pratiques de prévention privilégiées par les associations de prévention de la radicalisation. Nous en proposons ici une liste non exhaustive. Chaque axe est porté aussi bien par des associations déjà existantes qui l'ont intégré à leur projet que par des nouvelles associations, créées suite au développement du sujet et de nombreuses associations

développent des projets sur plusieurs de ces approches, sans toujours les nommer de la même manière. C'est pourquoi, il ne nous semble pas réaliste de dresser ici une liste exhaustive des associations par approche, mais plutôt de distinguer de grands ensemble d'approches : majoritaires, minoritaires, abandonnées et émergentes.

Approches majoritaires :

- **Éducation aux médias** : de nombreuses associations d'éducation à la citoyenneté ou de lutte contre les discriminations ont développé des actions d'éducation aux médias, sous des angles divers. Par ailleurs, de plus en plus d'associations de journalistes se sont créées ou intéressées à la prévention de la radicalisation par le prisme de l'esprit critique et de la lutte contre les « fake news » ; Première Ligne, Fake Off, Entre les lignes, la ZEP... De plus, il est à noter que Google et Facebook ont investi énormément d'argent en 2019 pour financer ce type de projet : 1 million d'euros par an de Facebook pour financer des projets de lutte contre les discours de haine en ligne et 10 millions d'euros pour le Google Impact Challenge (appel à projets de lutte contre la haine et l'extrémisme).
- **Lutte contre les discriminations** : les associations de lutte contre les discriminations, comme la LICRA, participent à déconstruire les préjugés et les stéréotypes qui mènent à la violence.
- **Éducation républicaine/citoyenne** : des associations interviennent notamment en milieu scolaire pour renforcer la cohésion sociale autour des valeurs citoyennes et républicaines, comme Cartooning for Peace, dont l'action peut aussi se rattacher à l'éducation aux médias.

Approches minoritaires :

- **Interconvictionnalité** : des associations cherchent à encourager le dialogue entre différentes religions et laïcs (Coexister, Muslim Jewish Conference...).
- **Réappropriation du fait religieux** : des associations comme Enquête ou le CERESÉ mais aussi des théologiens (Rachid Benzine), des imams (Tareq Oubrou), la Fondation de l'Islam de France (surtout depuis l'arrivée de Ghaleb Bencheikh à sa présidence, en décembre 2018).
- **Contre-discours** : il n'y a pas de vraie tradition de contre discours en France, ce que Muriel Domenach explique : en France, « on a le réflexe de parler aux États et non pas aux sociétés ». À l'exception de très rares associations, plutôt centrée sur le discours religieux (comme Parle moi d'Islam), les actions de contre-discours sont plus le fruit de projets très ponctuels au sein d'une association. À noter, le projet Serious.ly, porté par l'association Renaissance numérique, se veut un outil pour nourrir le contre discours.
- **Interventions cognitives/psycho-sociales** : travail sur la confiance en soi, déconstruction des préjugés... Si les associations qui développent cette approche en France ne sont pas rares, celles qui le font spécifiquement dans un objectif de prévention de la radicalisation sont largement minoritaires.

- **Témoignages auprès de professionnels ou des jeunes** : survivants d'attentats, repentis, familles de victimes ou de personnes radicalisées... Les cas sont peu nombreux mais le spectre est large. On peut citer Latifah Ibn Ziaten, mère d'une victime de Mohammed Merah qui intervient régulièrement devant des publics de jeunes et d'adultes avec son association IMAD (elle est également auteur et/ou sujet de 2 livres et 2 films), Véronique Roy ou Lau Nova mères d'enfants qui se sont radicalisés qui témoignent régulièrement devant des jeunes et des adultes. Des associations comme l'Association française des victimes du terrorisme ou le Think Tank Action Resilience s'appuient sur les témoignages de plusieurs de leurs membres : Nicolas Hénin (ancien otage), Mourad Benchelali (ancien détenu de Guantanamo). Enfin, d'anciens islamistes comme Farid Abdelkrim ou David Vallat témoignent de manière un peu plus autonomes. On pourrait enfin inclure l'utilisation de témoignages de rescapés d'autres crimes, comme les survivants de la Shoah, sur lesquels des associations comme le Mémorial de la Shoah s'appuient à des fins d'éducation à la citoyenneté ou de lutte contre les préjugés.
- **Culture** : 10 pièces de théâtre sur le sujet sont financées par le FIPDR, les plus connues étant *Djihad*, d'Ismael Saidi, vue par plus de 450 000 spectateurs et *Lettre à Nour* de Rachid Benzine, qui a été financée pour 85 représentations en milieux scolaire, carcéral et dans des centres culturels. D'autres pièces de théâtre sont proposées au plus près du terrain, comme *Ne vois-tu rien venir ?* de Souâd Belhaddad qui se joue notamment en théâtre d'appartement et qui a été créé à partir d'une campagne d'écoute de témoignages de citoyennes touchées par la radicalisation d'un proche. D'autres pièces, comme *Ne laisse personne te voler les mots* de Michel André et Selman Reda (soutenue par le Fonds du 11 janvier et le CIPDR) se jouent également à la fois dans des théâtres et dans des écoles. Enfin, la création de films est également plus développée mais difficile à recenser en raison du nombre d'autoproductions diffusées directement sur internet.

C. Angles morts et tendances émergentes

Nous avons identifié des angles morts et des tendances émergentes dans les approches et pratiques associatives de prévention de la radicalisation.

1. Les tendances émergentes

- **La prévention dans le sport et l'animation** : ce sujet a émergé en 2016 suite aux travaux de Médéric Chapitiaux³⁹ mais reste un sujet peu traité. Un guide a été élaboré sur ce sujet par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports⁴⁰, dans le cadre du Plan d'action du gouvernement contre la radicalisation et le

39. Médéric Chapitiaux, *Le Sport : une faille dans la sécurité de l'État*, éditions Enrick B., 2016, 120 p.

40. « Acteurs du sport et de l'animation. Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation », 29 juillet 2016, (www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_-2.pdf).

terrorisme du 9 mai 2016 et de sa mesure 45 sur la prévention de la radicalisation dans le sport. Le guide affirme que les acteurs du sport et de l'animation ont un « rôle de vigilance citoyenne » à exercer « de manière directe (intervention directe pour prévenir une radicalisation) ou indirecte (dans l'exercice de missions de sensibilisation et de formation sur la problématique ou dans le développement d'actions destinées à promouvoir le vivre ensemble que ce phénomène de radicalisation tend à remettre en cause ». Des associations comme l'AFEV, la Ligue de l'enseignement ou Unis-Cité entament aujourd'hui une réflexion sur la prévention auprès des animateurs de l'éducation populaire. Il convient de rappeler.

- **Les radicalisations autres que l'islamisme** : l'extrême droite fait progressivement l'objet de projets de prévention. Cependant, selon Johanna Barasz, la dimension politique empêche les financeurs publics de financer des associations locales implantées sur les territoires d'extrême droite alors qu'elles participent à restaurer du lien social.
- **Les projets sur les femmes** : « 60 % des projets du CIPDR ciblent prioritairement les femmes issues des quartiers de reconquête républicaine⁴¹ ». Les projets genrés se retrouvent le plus souvent dans la prévention secondaire.
- **La prévention de la radicalisation dans les entreprises** se développe de plus en plus dans le cadre du PNPR, notamment par des formations
- Les approches par la santé mentale se développent également
- De même pour la **prévention de la radicalisation dans l'enseignement supérieur ou la fonction publique**.
- L'approche par **l'histoire et la mémoire**.

2. Les angles morts

- **La participation des repentis**, (ou personnes se présentant comme tels) : le ministère de l'Intérieur refuse de faire participer les repentis dans le processus de désengagement. Ils sont écartés de la prévention de manière générale. Cependant, leurs témoignages sont parfois entendus dans des documentaires (*Exit, la vie après la haine, Radicalisation : le sort des repentis, La France face aux repentis du djihad...*), ou dans des colloques (Yaseen Berouini, doctorant à l'EHESS et collaborateur de l'AIPER, le Centre d'analyse des islams politiques et radicaux, ancien adolescent radicalisé qui témoigne désormais à la FMSH et travaille sur le désengagement), David Vallat, Farid Benyettou qui a écrit avec Dounia Bouzar *Mon djihad. Itinéraire d'un repentis* et qui était intervenu au CPDSI malgré l'interdiction du ministère de l'Intérieur...
- **La prévention de la radicalisation auprès d'enfants nés ou ayant grandi sur le territoire de Daech** : les retours sont traités au cas par cas pour l'instant (ceci peut changer à tout moment), 95 mineurs sont de retours (83 % ont moins de 10 ans)

41. Dossier de presse du CIPDR, 23 février 2018 – 11 avril 2019.

et sont pris en charge dans 23 départements⁴² et plus de 500 seraient toujours sur zone.

- **La prévention dans des territoires périurbains et ruraux** : l'accent a été mis sur les banlieues mais les territoires périurbains et ruraux sont aussi victimes de ruptures sociales et sont souvent séduits par l'extrême droite. Une solution pourrait être d'encourager la prévention dans les écoles agricoles (très structurées donc facile à investir).
- **Le lien avec les parents** reste à travailler. Selon Rachid Benzine, des projets scolaires d'écriture ou de théâtre présentés ensuite aux parents pourraient avoir un effet positif sur le lien familial et prévenir ainsi la radicalisation. Certaines associations, comme Citoyenneté Possible, proposent de renforcer la relation parent-enfant et le rôle des parents en partant de l'usage des réseaux sociaux et en s'appuyant sur des outils de Communication Non Violente, dans une perspective de prévention de la radicalisation.
- **Les projets sur le genre** sont absents dans la prévention primaire (mais émergent dans la prévention secondaire).
- **Le bien-être à l'école** : selon Lydia Ruprecht, il s'agit d'un angle mort alors qu'« il faudrait une auto-critique sur le fonctionnement de l'école et sur l'environnement des jeunes : les violences dans les cours de récréation, le fait qu'il y ait trop de personnes dans les classes.. ».

De manière générale, beaucoup de petites associations ne sont pas suffisamment financées : Marc Hecker remarque que nous sommes passés d'une phase où de l'argent était investi en masse pour des initiatives que l'on pensait être des solutions miracles (au lendemain des attentats du 13 novembre 2015) puis que les pouvoirs publics sont devenus très prudents et que « le retour de balancier est un peu trop fort », avec le cahier des charges du FIPDR. Les petites associations ont également besoin d'interlocuteurs.

D. Les pratiques abandonnées

Deux pratiques ont été privilégiées dans les années précédentes puis délaissées :

- L'approche par la religion dans la prévention de la radicalisation, et principalement le contre discours s'appuyant sur des théologiens ou imams (notamment en prisons). Muriel Domenach a cependant l'impression qu'aujourd'hui cette approche est parfois de nouveau mobilisée, contrairement à 2015.
- **La « déradicalisation »** : si un « après la radicalisation est possible », un retour en arrière ne l'est pas. D'après certains, le terme a été victime de saturation car il était employé excessivement pour qualifier des réalités très différentes. Il est aujourd'hui délaissé par l'ensemble des acteurs de la prévention de la radicalisation. Ceux qui parlent de sortie de la radicalisation, préfèrent généralement le terme de désengagement.

42. Dossier de presse du CIPDR, 23 février 2018 – 11 avril 2019.

Ces pratiques et approches abandonnées en seulement quelques années témoignent de la difficulté pour les acteurs de la radicalisation de comprendre ce phénomène d'une grande complexité.

PARTIE 4 • LE MILIEU DE LA RECHERCHE ET ACADÉMIQUE

L'intérêt croissant des pouvoirs publics et du grand public ont eu un fort impact sur le milieu de la recherche et académique, qui s'en est pleinement saisi depuis 2015. Pour le sociologue Michel Wieviorka, directeur d'études à l'EHESS et président du directoire de la Fondation Maison des sciences de l'homme, cet intérêt est une aubaine, c'est « une chance formidable pour la recherche », car le sujet de la radicalisation a permis de « mobiliser la recherche et de remettre les chercheurs en lumière, dans un pays où la recherche avait un peu perdu sa place dans la société et de son aura international ». De plus, le sujet, de par ses causes et conséquences multiples nécessite une recherche réellement pluridisciplinaire et permet des passerelles entre la recherche, l'opinion et les pouvoirs publics.

Concrètement, le milieu de la recherche et le milieu académique se sont saisis de la radicalisation des manières suivantes :

- création de diplômes universitaires sur la radicalisation (DU, masters...) et de nouveaux postes d'enseignants-chercheurs ;
- intérêt de chaires universitaires ;
- multiplication des publications de chercheurs ;
- développement des sources de financements proposés aux chercheurs ;
- organisation de colloques ;
- investissement de nouveaux champs de recherche sur des problématiques liées ;
- multiplication de thèses sur le sujet ;
- explosion du nombre de think tanks qui s'y consacrent (exclusivement ou non).

A. Une aubaine pour la recherche

1. Un intérêt politique, médiatique et de l'opinion pour ces recherches

Alors qu'aux États-Unis le terrorisme islamiste fait l'objet de nombreuses recherches (notamment après les attentats du 11 septembre 2001), les chercheurs français ne s'intéressèrent pas tout de suite à cette question et à celle de la radicalisation, mais plutôt à des thématiques aux problématiques proches (comme les violences liées à l'engagement militant extrême, par exemple). Au cours des années 2000, la recherche sur la radicalisation gagne peu à peu les différents pays européens, toujours dans une volonté de mieux comprendre le phénomène afin de s'en prémunir efficacement. La France se trouve à son tour concernée et des chercheurs s'intéressent progressivement à la question de la radicalisation.

Ces recherches sont souvent des réponses à des initiatives des pouvoirs publics, qui proposent des financements : ainsi, la plupart des travaux de recherche en France sur la radicalisation ont été impulsés par la DAP (Direction de l'administration pénitentiaire) puis par le CIPDR. Romain Sèze parle de « recherches-actions⁴³ », à l'instar d'autres chercheurs : pour un grand nombre de ces travaux, l'objectif n'est pas purement scientifique, mais ils ont surtout pour finalité de pouvoir servir à la lutte contre la radicalisation, de manière opérationnelle. Des travaux universitaires qui s'inscrivent dans la recherche classique se sont développés parallèlement à ces recherches-actions et ont surtout porté sur les raisons du passage à la radicalité ou sur les raisons du renoncement : ces recherches portent avant tout sur les causes, toujours avec cette idée que connaître les causes d'un phénomène permet de mieux le prévenir⁴⁴. Pour Michel Wieviorka cette recherche (et la recherche en général) n'a pas forcément « un impact direct sur l'action publique, mais plutôt un impact indirect. Elle doit contribuer à accroître la capacité d'analyse des intervenants ». Il ne s'agit pas de faire une recherche dans le but de formuler des recommandations pour sortir de la radicalisation, par exemple.

L'exemple de *Practicies*, projet de recherche universitaire axé sur la radicalisation et la prévention des discours de haine chez les jeunes, créée en 2017, qui a reçu 3,5 millions d'euros de la Commission européenne semble particulièrement éclairant pour illustrer cet investissement de la part des pouvoirs publics. Ses activités consistent à :

- « Évaluer les facteurs de risques et de protection ainsi que les modes de discours et de propagation des idées et des actions radicales chez les jeunes dans les villes européennes ;
- Évaluer les pratiques, les programmes et les politiques actuels visant à lutter contre la radicalisation, la réduction des tensions communautaires et le renforcement de la cohésion sociale ;
- Identifier les bonnes pratiques d'intervention et évaluer la possibilité de les utiliser dans d'autres villes. »⁴⁵

2. La création du COSPRAD

Le COSPRAD (Conseil scientifique sur les processus de radicalisation) a été créé par décret le 3 mai 2017, à la suite des recommandations d'un rapport de l'ATHENA (Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales⁴⁶). Présidé par le Premier ministre, il est composé de 11 représentants de l'État, 4 élus locaux, 2 membres du Parlement et 13 personnalités scientifiques. Sa mission est de « favoriser l'articulation et le dialogue entre recherche et

43. Sur l'évolution des pouvoirs publics d'un paradigme sécuritaire à la prévention de la radicalisation, voir Romain Sèze, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 228 p.

44. Xavier Crettiez, « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement », *Revue française de science politique*, 2016, no 66-5, p. 709-727.

45. <https://practicies.org/practicies/presentation/>.

46. L'ATHENA réunit une douzaine d'acteurs majeurs des sciences humaines et sociales (CNRS, EHESS, INRA, INSERM...) pour participer à la « concertation et la coopération stratégique entre les universités et les organismes de recherche ».

politique publique, en vue de développer la structuration de la recherche sur les radicalisation en France et de faire des propositions au premier ministre⁴⁷ ». Il s'inscrit dans les 60 mesures du plan de 2018, et a été salué par Édouard Philippe dans son discours à Strasbourg : « Tout ce que nous faisons pour mieux comprendre, pour mieux connaître est indispensable pour mieux agir de façon toujours plus efficace, j'attends beaucoup de leur éclairage pour aider à la décision publique ». Il contraste en cela avec les propos de son prédécesseur, Manuel Valls, dont la déclaration, « expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser » en 2016 a pu porter préjudice à l'image de la recherche dans ce domaine.

En 2017-2018, le COSPRAD a organisé des ateliers thématiques pour permettre aux chercheurs, acteurs publics et représentants de la société civile d'échanger sur leurs pratiques. Ses projets pour l'année 2018 sont :

- l'élaboration d'une cartographie de la recherche sur la radicalisation ;
- l'offre de 5 contrats doctoraux ;
- le recensement de ressources sur l'accessibilité au terrain pour la recherche ;
- le recensement de structures ayant un rôle semblable à celui du COSPRAD.

Le COSPRAD s'est réuni pour la première fois le 2 avril 2019. L'objectif de ce comité a alors été réaffirmé : faciliter la coordination entre les pouvoirs publics et la recherche en sciences humaines et sociales, proposer des axes de recherche prioritaires, permettre l'accès à des données sensibles, valoriser la recherche et la rendre utile pour les pouvoirs publics. Le COSPRAD témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'encourager la recherche sur la radicalisation en faisant dialoguer une équipe de chercheurs spécialistes de ces questions, et s'inscrit dans une perspective de « recherche-action ».

3. L'ouverture de 11 000 fiches FSPRT à la recherche : une source intéressante

Le secrétaire d'état auprès du ministre de l'intérieur Laurent Nunez a annoncé que 11 000 fiches FSPRT⁴⁸ seraient rendues accessibles à des chercheurs accrédités. Ces fiches comportent des informations extrêmement utiles pour la compréhension de la radicalisation.

La France est l'un des premiers pays d'Europe à ouvrir ce type de documents de très haute confidentialité à la recherche. Cependant, l'ouverture n'est pas encore effective et peu de chercheurs seront accrédités. Ces fiches posent certains problèmes de confidentialité car les noms, adresses, identités de témoins... y apparaissent. Cette volonté d'ouvrir ces fiches à des chercheurs montre un investissement considérable des pouvoirs publics dans la recherche sur la radicalisation, si on la compare avec la difficulté d'historiens à accéder à certaines archives sur des sujets sensibles tels que la Guerre d'Algérie ou le génocide des Tutsis du Rwanda en 1994. Il reste à voir si l'ouverture des fiches FSPRT fera jurisprudence pour d'autres

47. <https://inhesj.fr/index.php/secretariat-general-du-cosprad>.

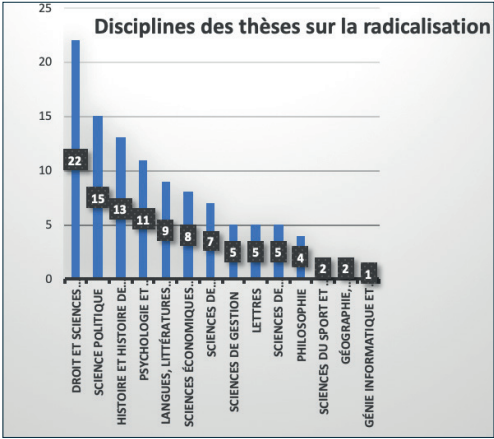
48. Les fiches FSPRT (Fichiers des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste) se distinguent des fiches S car ces dernières concernent les personnes susceptibles de menacer la sûreté de l'État, aussi bien des personnes radicalisées que des hooligans, des militants d'extrême gauche... alors que les fiches FSPRT ne concernent que les radicalisés. Elles ont été créées par un décret du 5 mars 2015.

archives sensibles ou si elle restera une exception. Le caractère pour l'instant exceptionnel de l'ouverture de tels documents à certains chercheurs témoigne de la politique volontariste du gouvernement pour améliorer la connaissance des profils radicalisés.

4. Le financement de thèses

L'intérêt pour la recherche sur la radicalisation et l'investissement des pouvoirs publics et des laboratoires de recherche sont également visibles dans l'augmentation du nombre de thèses consacrées à ce sujet.

Une centaine de thèses soutenues en 2018-2019 ou en cours portant sur le thème de la radicalisation ont été recensées sur le site theses.fr. Il s'agit de thèses dans les disciplines ci-dessous :



À titre de comparaison, environ 330 thèses étaient recensées pour l'année 2017-2018, environ 310 pour l'année 2016-2017 et 200 pour l'année 2015-2016⁴⁹, avec encore une fois une dominante en sciences humaines, sociales, politiques et juridiques. Le COSPRAD a recensé près de 300 chercheurs français travaillant sur les questions de radicalisation, ainsi que 600 publications et 120 thèses, à la fin de l'année 2018⁵⁰.

Des thèses sont aussi parfois financées par des concours sur des thématiques liées à la radicalisation, à l'instar du Grand Prix de l'académie du renseignement qui récompense notamment « une thèse de doctorat contribuant à la compréhension et à la recherche sur le renseignement⁵¹ ».

49. Il est toutefois logique que ce chiffre soit plus élevé pour l'année 2017-2018 que pour l'année 2018-2019 qui n'est pas encore achevée, ces données sont donc à accueillir avec précautions.

50. https://inhesj.fr/sites/default/files/inhesj_files/cosprad/cosprad_bilan_activite_2018.pdf

51. <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2725/files/2019/04/Communiqué-Appel-à-candidatures-du-Grand-Prix-de-lacadémie-du-renseignement-2019.pdf>.

À titre indicatif, nous montrons ici la part que représentent ces thèses sur l'ensemble des thèses soutenues en France. Bien que leur nombre ait connu une augmentation notable (surtout entre 2015-2016 et 2016-2017), la part qu'elle représente dans l'ensemble des thèses reste stable et faible.

	Nombre de thèses en France ⁵²	Nombre de thèse sur la radicalisation	Pourcentage
2015-2016	48 001	200	0,4 %
2016-2017	51 313	310 (+35%)	0,6 %
2017-2018	49 446	330 (+6%)	0,7 %
2018-2019 (année en cours, chiffre non définitifs)	27 105	100	0,4 %

Au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, le CNRS a également lancé « un appel à propositions sur tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences, et ouvrant la voie à des solutions nouvelles – sociales, techniques, numériques » et le nombre élevé de réponses (environ 300) est une preuve de la volonté des chercheurs à investir ce sujet. 800 000 euros ont été investis pour financer des projets en sciences humaines et sociales surtout, mais aussi dans d'autres disciplines comme les mathématiques, la biologie, la chimie et l'informatique⁵³. Au-delà des financements pour les thèses sur la radicalisation en tant que tel, la DILCRAH finance deux thèses par an sur le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, qui concernent parfois également la radicalisation mêlée à ces thématiques.

Des disciplines très diverses s'intéressent donc à la radicalisation, et les jeunes chercheurs y portent un intérêt particulier, dicté par l'actualité et la possibilité de trouver des financements.

B. Un dynamisme dans la recherche de la radicalisation en 2018-2019

1. Des publications scientifiques foisonnantes

On constate que de nombreuses publications scientifiques portent sur la radicalisation.

Le CIPDR compte, rien que pour la période du 23 février 2018 au 11 avril 2019, 600 publications sur les questions de radicalisation. De même, les publications de numéros de revue consacrés à la radicalisation et d'articles scientifiques dans des numéros plus généraux ou sur des thématiques liées semblent de plus en plus nombreuses.

Les conférences et colloques organisés en 2018-2019 relevés par le site radical.hypotheses portent sur différentes thématiques liées à la radicalisation : sécurité, Moyen-Orient et

52. D'après le site internet www.theses.fr.

53. www.cnrs.fr/fr/face-aux-attentats-un-de-mobilisation-au-cnrs.

mondes musulmans, terrorisme, défense, islam radical, violence, élites religieuses, discours de l'EI, revenants, attentats, questions géopolitiques dans les zones contrôlées par Daech, rôle des pouvoirs publics, quartiers d'évaluation, réseaux sociaux, médias... On trouve également, de manière marginale, des conférences sur d'autres formes d'extrémisme : Gilets Jaunes, Front National, végans extrémistes..

2. Une professionnalisation de la recherche sur la radicalisation

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir la recherche sur la radicalisation s'accompagne également d'une volonté de professionnaliser ce milieu. Ainsi, à la rentrée 2016, des emplois d'enseignants-chercheurs sur l'islamologie et la radicalisation ont été créés dans 6 universités sélectionnées parmi 27 candidates. Il s'agit de :

- la Sorbonne : poste de maître de conférences « radicalité islamique » ;
- l'université d'Aix-Marseille : poste d'enseignant-chercheur sur l'islam dans la cité en temps de mondialisation ;
- l'université de Strasbourg : licence d'islamologie ;
- l'université de Lyon : poste d'ingénieur de recherche sur l'histoire de la pensée islamique ;
- l'École pratique des hautes études : poste de directeur d'études en islamologie, exégèse et théologie de l'islam sunnite.

Pour ces 6 créations, les pouvoirs publics ont investi 650 000 euros pour l'année 2016. Une autre sélection parmi des universités pour créer des postes sur des thématiques liées à la radicalisation a été annoncée pour les années à venir.

D'autres laboratoires et chercheurs ne se sont pas consacrés à cette problématique uniquement mais s'y intéressent, à l'instar du laboratoire Pacte (laboratoire de sciences sociales, CNRS-Université de Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble) qui a consacré une journée d'étude à cette thématique en mars 2018, intitulée « Terrorisme et radicalisation : nouvelles perspectives ».

La professionnalisation montre que la radicalisation devient un champ de recherche à part entière et que l'on souhaite donc disposer de spécialistes de ces questions.

3. Une explosion des think tanks et l'apparition des « do tanks »

Il existe en France 46 *think tanks* en 2016, selon l'Observatoire européen des *think tanks*. Le terme désigne des regroupements d'experts ou des personnes de bonne volonté produisant des études et formulant des propositions sur des causes variées. En France, le phénomène date des années 1980 (l'IFRI est le premier *think tank* français, créé en 1979) et a connu une augmentation croissante depuis les années 1990⁵⁴. Sur la période étudiée, les *think tanks* qui ont consacré des travaux à la radicalisation ont été nombreux, et de nouveaux *think tanks* ont

54. En 2012, 6 603 *think tanks* étaient répertoriés dans le monde. Le pic de leur développement est le milieu des années 1990 durant lesquelles près de 150 *think tanks* se créaient par an. Depuis, le rythme s'est ralenti aux États-Unis (pays qui en compte le plus) mais s'est accéléré en France.

été créées spécifiquement pour étudier les phénomènes de radicalisation. On parle également depuis peu de « do tanks » pour qualifier des structures qui mêlent recherches théoriques et expérimentations sur le terrain, notamment sur la question de la radicalisation. Le terme est d'ailleurs apparu à l'occasion d'un sommet contre l'extrémisme violent en 2011 à Dublin, organisé par Google Ideas et qui portait sur les moyens d'empêcher la radicalisation et de « déradicaliser » les personnes radicalisées.

Ci-dessous, une liste de *think tanks* qui se sont intéressés à la radicalisation ou qui se sont créés pour traiter cette thématique :

- **l'INHESJ** (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice) ;
- **Vers le Haut** : *think tank* dédié aux jeunes et à l'éducation, plusieurs travaux sur la radicalisation sont publiés à partir de 2017 ;
- **l'IFRI** (Institut français des relations internationales) publie des travaux sur la radicalisation dès 2015 ;
- **Sport et Citoyenneté** a publié une note de synthèse « La place du sport dans la lutte contre la radicalisation », le 8 février 2016 ;
- **Liberté et Prospective** mène régulièrement des ateliers sur la radicalisation (« La radicalisation dans l'éducation », « La radicalisation dans le sport », « Les élus face à la radicalisation », « La radicalisation et la dé-radicalisation en prison, quelles solutions ? », « La radicalisation en entreprise », « La cyber-radicalisation » ;
- **Action Résilience** est un *think tank* qui s'est créé en 2017 spécifiquement sur la radicalisation et le terrorisme, doublé d'une SAS (société par actions simplifiée) qui dispense des formations sur le sujet ;
- **le CAT** (Centre d'analyse du terrorisme) est un *think tank* d'analyse du terrorisme, qui publie des travaux sur la radicalisation depuis 2014 ;
- **la Fondation pour la recherche stratégique** est un centre d'expertise sur la sécurité internationale et la défense, qui publie des travaux sur la radicalisation dès 2006 ;
- **le CIRA** (Ambassadeurs de la jeunesse) dispose d'un pôle radicalisation et terrorisme.

4. Une volonté de former aux enjeux de la radicalisation

L'apparition de masters, de diplômes universitaires, de chaires, de séminaires consacrés à la radicalisation et à des thématiques liées signale une volonté de former les étudiants et les professionnels aux enjeux de la radicalisation. Les principales formations dispensées au sein d'universités sont :

- à l'université Paris Diderot, **le CERT** (Centre d'études des radicalisations et de leurs traitements), créé en 2017, qui propose des formations sur les problématiques de la radicalisation et du terrorisme et notamment un DU « Radicalisation et terrorisme : approche pluridisciplinaire » depuis 2018 et une FND (Formation non diplômante) Radicalisation et terrorisme : ressorts subjectifs et approche clinique ;
- **le CNAM** propose un master « Criminologie, renseignement, radicalisation, terrorisme » ainsi qu'un certificat de spécialisation « Prévention de la radicalisation »,

- tous deux au sein de l'UFR Criminologie ;
- En 2016, le CNRS a proposé une école thématique Processus et trajectoires de radicalisation ;
- l'université de la Réunion propose un DU « Radicalisation : logiques politique, clinique, thérapeutique », pour les professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice et du travail social, depuis juin 2019 ;
- l'université Toulouse – Jean-Jaurès propose un stage de 3 jours de prévention de la radicalisation pour les professionnels de l'animation et de l'éducation, élus, spécialistes du numérique, responsable de services de sécurité et/ou d'accueil ;
- l'université Rennes 2 propose une Formation clinique de la radicalisation et du fanatisme depuis septembre 2017

Ces formations s'adressent à des étudiants, des professionnels et des élus. Si elles témoignent d'une réelle envie de formation et d'une volonté de la part des pouvoirs publics de professionnaliser les acteurs en lien avec la radicalisation, Johanna Barasz rappelle que l'objectif de former la majorité des professionnels reste extrêmement coûteux. En effet, si on estime que trois jours de formation coûtent environ 600 euros pour une personne, et qu'il y a entre 8 et 10 millions de professionnels à former, l'objectif est très loin d'être atteint.

Les dates de création que nous avons parfois pu obtenir indiquent que la majorité des formations ont été créées entre 2017 et aujourd'hui.

C. Les impacts de ce dynamisme pour la recherche

1. Des expériences pluridisciplinaires

Une grande diversité de disciplines se sont saisies de la thématique de la radicalisation et ce « sur une base non nécessairement disciplinaire », selon Michel Wieviorka. Des équipes pluridisciplinaires se sont en effet formées puisque la radicalisation est un phénomène à la fois social, psychologique, lié à l'histoire... Le graphique sur les disciplines des thèses sur la radicalisation pour l'année 2018-2019 reflète cette pluridisciplinarité (voir ci-dessus). Les recherches pluridisciplinaires sont généralement rares en France mais sur des enjeux comme la radicalisation, Michel Wieviorka remarque qu'elle fonctionne assez bien, notamment dans son institution, la FMSH où « Les gens ne se définissent pratiquement pas par leur discipline », même si un certain esprit de corps peut parfois se retrouver dans certaines disciplines comme la psychanalyse qui s'est renouvelée autour de la thématique de la radicalisation, selon Michel Wieviorka. Ainsi, des états généraux « psy » sur la radicalisation, qui se sont tenus à Paris du 7 au 10 novembre 2018, ont rencontré un grand succès et un large écho, avec 90 psychiatres, psychologues et psychothérapeutes réunis, près de 500 participants et une douzaine de recommandations élaborées⁵⁵. Ces états généraux ont permis aux spécialistes d'échanger sur les avancées de la recherche depuis les attentats de 2015 et de réaffirmer la nécessité d'une approche pluridisciplinaire dans l'accompagnement des personnes radicalisées.

55. <https://cert-radicalisation.fr/colloques-seminaires/etats-generaux-psy-sur-la-radicalisation/>

Depuis 2015, la situation de la recherche sur la radicalisation a connu une véritable évolution. D'après le psychiatre Guillaume Monod⁵⁶ : « Très vite, des tas de gens se sont autoproclamés experts sans avoir rencontré de djihadistes. Aujourd'hui, le sujet est devenu une vraie discipline universitaire⁵⁷. »

2. Un risque de saturation ?

L'intérêt soudain pour les questions de radicalisation, rythmé par la demande des pouvoirs publics et l'augmentation des financements, n'est cependant pas sans risque et pose notamment la question de la pérennité et de la saturation.

Marc Hecker parle ainsi d'une « explosion d'offre et de demande » pour la recherche sur la radicalisation, ce qui suppose que lorsque les financements seront moins nombreux les recherches sur la radicalisation seront également plus rares. L'islamologue Rachid Benzine estime, pour sa part, que les formations sur la radicalisation sont une réponse à l'urgence mais que d'ici 4-5 ans elles ne seront plus forcément utiles et convoitées par les étudiants. Il y a de nombreuses thèses sur la question mais peu de postes universitaires qui y correspondent, ce qui entraînera certainement une baisse des spécialisations sur la radicalisation.

La question de la pérennité de ces formations universitaires, de ces laboratoires de recherche et également des *think tanks* spécialisés sur la radicalisation se pose. Cela semble dépendre de l'actualité mais également des financements qui seront proposés : ces financements sont publics pour les universités mais il existe aussi des financements privés (l'IFRI, par exemple, est financé par le privé à 75 %). Par conséquent, le nombre de publications sur des thématiques liées à la radicalisation dans les années à venir dépend également de ces facteurs. Enfin, Michel Wieviorka alerte quant à la future difficulté de renouveler le sujet : « on risque d'arriver bientôt à saturation, la plus-value de chacun devient de moins en moins importante et on risque la répétition ».

3. Angles morts et tendances émergentes

Dans la recherche sur la radicalisation, il existe certains angles morts, tandis que des approches sont abandonnées et que d'autres émergent peu à peu.

Les angles morts et les tendances émergentes identifiés dans la recherche sur la radicalisation sont :

- La sortie de la violence : il s'agit d'un sujet investi par les ONG, les consultants, les politiciens... mais pas encore suffisamment investi par la recherche, selon Michel Wieviorka. Son équipe cherche en ce moment à analyser le travail des acteurs sur la sortie de violence plutôt que la sortie de la violence en tant que telle.
- La place de la religion dans la radicalisation et dans le désembrigadement.
- Le prisme de la recherche sur la radicalisation est le djihadisme, ces recherches

56. Guillaume Monod, *En prison, paroles de djihadistes*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 2018, 192 p.

57. www.20minutes.fr/societe/2368883-20181109-attentats-13-novembre-o-recherche-radicalisation-djihadiste-trois-ans-apres-attentats.

englobent peu les autres radicalisations (extrême droite, végans extrémistes...)

- Les évaluations des structures mises en place par les pouvoirs publics pour la prévention de la radicalisation (ces évaluations sont fort complexes, compte tenu du fait qu'elles ne peuvent être efficaces que sur le long terme). Le projet de plateforme sur la violence et la sortie de la violence pluridisciplinaire et internationale de Michel Wieviorka pourrait donner lieu à une évaluation sérieuse selon Johanna Barasz.
- Des recherches sur les liens entre les migrations et la radicalisation, sujet encore impensé en France, selon Johanna Barasz mais qui devrait être documenté pour savoir répondre en cas d'attaques de l'extrême droite sur cette question, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Allemagne.
- La polarisation de la société et la radicalisation comme conséquence sociale (solitude, chômage...).

PARTIE 5 • VUES DE L'ÉTRANGER

A. Une terminologie différente

À l'échelle internationale comme en France, les termes utilisés pour qualifier la radicalisation font débat.

L'expression retenue par l'UNESCO pour nommer la radicalisation est « Violent Extremism » (VE) et la prévention de la radicalisation correspond à PVE (Prevention of Violent Extremism). Le terme « radicalisation » n'est pas employé, ce que Lydia Ruprecht, responsable des programmes de Prévention de l'extrémisme violent et de l'Éducation à la citoyenneté mondiale et à la paix à l'UNESCO explique : « même si les États-Unis ne sont plus membres de l'UNESCO, nous avons conservé leur vision : il ne faut pas prendre le risque de porter atteinte à la liberté d'expression et de croyances et il faut donc privilégier une approche basée sur les droits ». On peut trouver l'expression « radicalisation menant à l'extrémisme violent ». L'expression « Violent Extremism » désigne, pour l'Unesco, un extrémisme de nature politique (la radicalisation islamiste étant considérée une « islamisation du politique ») et la PVE ne concerne que la prévention et non pas la dimension sécuritaire.

L'expression « Hate Speech » (discours de haine) est en train de s'imposer progressivement et tendrait à remplacer l'expression de « Violent Extremism », notamment dans la prévention secondaire. Pour qualifier la sortie de la radicalisation, l'expression retenue à l'UNESCO, ainsi que dans le réseau RAN est « Exit ». On parle également de « Countering Violent Extremism » (CVE) pour désigner la lutte contre la radicalisation qui peut englober la dimension sécuritaire, juridique, ainsi que parfois le contre-discours.

B. Tour du monde des spécificités

1. Des approches différentes...

Il existe une diversité d'approches de la radicalisation au sein d'un même pays et au sein d'une même région et, sans prétendre à l'exhaustivité, nous voyons se dessiner des spécificités et des tendances.

La définition même de l'extrémisme violent diffère selon les pays : pour la France et d'autres pays occidentaux, les politiques et actions de lutte contre le Violent Extremism abordent presque exclusivement la radicalisation islamiste, ce qui évolue doucement en France, depuis très récemment. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne et les pays nordiques, le VE désigne également l'extrémisme de droite, de gauche...

- **En Asie centrale**, les populations musulmanes minoritaires sont souvent assimilées par plusieurs États aux extrémistes.
- **En Amérique latine**, Violent Extremism englobe également les violences de crimes organisés. D'un point de vue technique, il existe de nombreuses similitudes entre les gangs et les groupes de personnes radicalisées.
- **En Afrique**, la dimension ethnique est plus présente que la dimension politique dans la violence extrême. Au-delà de l'idéologie, les conflits politiques se basent sur les accusations de corruption faites aux États (Nigéria, Somalie...) l'illégitimité des gouvernants, les problèmes de justice... La dimension religieuse est peu présente dans les conflits sociétaux. La problématique dominante est surtout la démilitarisation et la lutte contre les enfants-soldats selon l'Unesco.

La principale différence dans les approches de PVE est le fait d'intégrer ou non toutes les formes de radicalisations politiques ou de seulement intégrer la radicalisation islamiste.

La place de la religion

La place de la religion dans l'approche de la prévention de la radicalisation divise également les pays. Il existe plusieurs tendances et l'approche par l'éducation religieuse ou du fait religieux est l'un des piliers de la PVE, même si elle a été abandonnée au fur et à mesure. Ainsi, le Sénégal n'intègre pas l'éducation religieuse dans l'éducation scolaire mais opère un système de contrôle de l'éducation religieuse. Au Pakistan, l'éducation religieuse est un système parallèle avec ses propres universités mais il existe une volonté de laïciser ces formations car les personnes qui les suivent sont souvent coupées du reste de la société puisqu'elles n'ont connu que l'éducation religieuse. Il s'agit là d'un des rares sujets traités à l'Unesco qui ne rentrent pas dans le clivage pays en développement / pays développés. La chercheuse Sofia Koller⁵⁸ affirme que l'accent n'est pas sur la religion dans la prévention de la radicalisation au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne, mais que l'approche est

58. Chercheur associé au projet « Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent » au Conseil allemand des relations extérieures.

individualisée et qu'elle concerne les droits humains, les libertés, l'esprit critique, l'intégration et la lutte contre les discriminations. Elle insiste sur l'importance de l'insertion sociale dans la prévention (lutte contre la solitude, le chômage...).

2. ... partagées dans des réseaux internationaux

Les différentes pratiques et approches de la prévention de la radicalisation sont échangées entre plusieurs pays grâce à des réseaux et des structures, notamment le réseau RAN et l'Unesco. Si l'Unesco représente les positions des États et s'adressent à tous les acteurs de l'éducation, le réseau RAN (Radicalisation Awareness Network), quant à lui, « met en contact des praticiens dans toute l'Europe qui travaillent directement et au quotidien avec les personnes exposées au risque de radicalisation, ainsi qu'avec celles qui ont déjà été radicalisées. Qu'ils soient enseignants, travailleurs sociaux ou agents de police, pour n'en citer que quelques-uns, ils se sont engagés à prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme violent sous toutes ses formes, ou à réintégrer les extrémistes violents⁵⁹ ». Plus de 5 000 professionnels provenant de tous les États membres de l'UE ont rejoint le RAN depuis sa création en 2011.

Au sein de l'Unesco, le secteur de l'éducation est le premier à s'être saisi de la question après les attentats de 2015 et il coordonne la politique de PVE de l'Unesco, dans sa section « Citoyenneté mondiale, PVE, holocauste et éducation aux droits de l'homme ». L'approche privilégiée par l'Unesco s'articule autour de l'éducation, de la paix, de la cohabitation, du vivre-ensemble, mais aussi du harcèlement, du rôle des témoins passifs et de la lutte contre la corruption (lorsque la radicalisation est interprétée comme la conséquence d'une crise de confiance des institutions). L'Unesco s'interroge de plus en plus sur la manière de faire de la prévention de la violence extrême une action éducative plutôt qu'une prévention du crime. La prévention secondaire est pré-émergente dans les réflexions de l'Unesco (un papier sur la signalisation des jeunes radicalisés est actuellement en cours). Ce retour serait dû à une volonté de revenir à l'éducation plutôt que de rester sur l'approche presque CVE de l'Unesco.

La recherche est également un moyen d'échanger à l'échelle internationale. Le champ de la recherche de la prévention de la radicalisation est récent et le dialogue entre les disciplines et les chercheurs reste à améliorer. En 2017, l'Unesco a ouvert une « chaire en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent » à cet effet. Elle œuvre « au développement des connaissances en matière de prévention de la radicalisation violente et à un meilleur arrimage entre la recherche et l'action sur le terrain ». Les objectifs de la chaire sont :

- « Identifier et mettre en réseau les pôles et structures d'expertise, afin de faciliter la diffusion et l'échange des connaissances en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents [...]
- Mettre sur pied une programmation de recherche-action portant sur la prévention de la radicalisation. [...]
- Appuyer le renforcement des capacités, notamment du Sud [...]

59.https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/docs/ran_leaflet_fr.pdf.

- Assurer la sensibilisation, la visibilité et le transfert des connaissances auprès du public et des médias⁶⁰ ».

On sent une forte demande de recherches sur la question de l'extrémisme violent. Des centres de recherche pluridisciplinaires à vocation internationale se développent, financés par les États-Unis (comme le Global Counter-Terrorism Forum-Hedayah), ainsi que des *think tanks* (le club de Madrid finance des études, l'*International Strategic Dialogue...*), des fondations, des bourses de thèse... De nombreux centres de recherche se sont réorganisés autour de cette question. En Afrique, au Sénégal notamment, il y a une forte demande des pouvoirs publics et des centres de recherche se consacrent progressivement à la question des facteurs menant à l'extrémisme violent. Selon Lydia Ruprecht : « il y a une soif de savoir ce qui marche et ce qu'il faut faire ou ne pas faire ».

Ces espaces d'échange internationaux permettent des réflexions collectives entre professionnels de différents pays mais tous les pays ne sont pas impliqués également et la France est particulièrement absente dans ces échanges.

C. Ce que font les autres et que nous ne faisons pas

Certaines pratiques et approches sont courantes dans des pays voisins et absentes en France. Ceci s'explique par des différences de contextes géopolitiques, politiques, sociaux et culturels. L'organisation et la structure d'un pays explique également pourquoi telle approche est privilégiée et pourquoi telle approche ne l'est pas, tout comme son histoire et plus particulièrement son histoire coloniale car la question de la mémoire fait partie prenante de la prévention, selon Sofia Koller.

Les différences essentielles se retrouvent dans le rapport à la laïcité et à la place de la religion dans la prévention de la radicalisation. D'après Lydia Ruprecht : « la France aurait intérêt à comprendre d'où viennent les jeunes radicalisés par-rapport à la religion... Il y a beaucoup à apprendre d'un dialogue international mais le plus souvent, la France n'initie pas, elle participe seulement quand on l'invite ».

De plus, comme évoqué ci-dessus, le terme de « radicalisation » désigne presque systématiquement la radicalisation islamiste en France, au détriment d'autres formes de radicalisations qui sont pourtant bien présentes.

Une autre pratique qui existe dans certains pays et qui est presque absente en France est l'utilisation des repentis dans les processus de sortie de la radicalisation. Les pays membres du réseau RAN s'accordent sur ce refus de faire participer les repentis du « djihad » à la sortie de la radicalisation d'autres radicalisés. En Allemagne et au Canada, des repentis participent cependant à la sortie de la radicalisation d'extrême droite et néo-nazie (le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence au Québec, le réseau Against Violent Extremism, l'association Exit en Allemagne). En Angleterre, la fondation

⁶⁰www.usherbrooke.ca/recherche/fr/regroupements/chaire-institutionnelles/chaire-unesco-en-prevention-de-la-radicalisation-et-de-l'extremisme-violents/.

Quilliam et l'Active Change Foundation ont été créés par des anciens djihadistes, mais elles s'occupent seulement de la prévention de la radicalisation et non pas du désengagement. Néanmoins, l'utilisation des repentis semble être moins problématique qu'elle ne l'est en France. La France n'est cependant pas drastiquement en retard sur cette question. Lydia Ruprecht remarque que bien que la question des repentis semble légitime dans la PVE, elle n'est jamais discutée à l'Unesco. Il peut être utile de rappeler ici que l'utilisation de repentis est une pratique que l'on retrouve plus facilement dans d'autres contextes (anciens délinquants, toxicomanes...) mais avec les mêmes finalités et parfois les mêmes publics (écoles, prisons...).

D. La France vue de l'étranger

La France intrigue de nombreux pays parce qu'elle a été frappée fortement et à de nombreuses reprises par le terrorisme ces dernières années. Ses réponses aux attaques et à la radicalisation sont donc observées par les pays voisins (l'Unesco a ainsi accueilli des délégations de différents pays curieux de comprendre comment le problème de la radicalisation était traité en France). Elle est considérée comme un « archétype » selon Lydia Ruprecht, et le modèle laïc français sert parfois d'échelon aux autres pour réfléchir à ce qu'ils recherchent et à ce qu'ils souhaitent éviter. L'approche de la France est perçue comme sécuritaire et répressive plus qu'éducative et préventive.

Paradoxalement, elle est absente des échanges à l'échelle internationale. Les Français sont sous-représentés dans les événements organisés par le RAN et dans les programmes de PVE à l'Unesco. La France a financé un poste à l'Unesco, elle est membre d'un groupe de PVE mais elle n'a débloqué aucun fonds sur ce sujet. Elle s'investit pourtant dans la PVE en zone sahélienne, en finançant des formations d'enseignants, en soutenant les pouvoirs publics dans l'élaboration des plans nationaux... Lydia Ruprecht nuance cependant son propos en précisant que l'éducation à la citoyenneté sur laquelle insiste la France témoigne tout de même de son implication dans la prévention de la radicalisation, mais qu'elle n'essaie pas de faire connaître ses pratiques aux autres pays. Sofia Koller a notamment déploré, lors de notre entretien, l'absence de coopération franco-allemande sur les projets de prévention.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les chemins parcourus par les différents acteurs de la prévention de la radicalisation en France depuis 2015 sont parfois identiques, parfois parallèles ou opposés, mais le mot qui revient le plus est celui de « professionnalisation ». La peur (la pression ?) du risque zéro, le risque de financer ou légitimer un acteur peu fiable sont autant de séquelles du passé qui amènent à un cadre réglementaire beaucoup plus rigide et contraignant, notamment pour les petites associations. Et ce cadre n'est malheureusement pas un garde-fou imparable.

Au sein de ce panorama, les fondations sont peut-être les structures qui jouissent d'une plus grande liberté, de réflexion et d'action, n'étant ni des acteurs publics, ni des acteurs dépendant des pouvoirs publics.

Il convient donc aujourd'hui de se poser un certain nombre de questions, notamment en terme de positionnement. En effet, devant la complexité du sujet de la prévention de la radicalisation, les difficultés à en délimiter les contours ou à s'accorder la nature des causes et des conséquences de ce phénomène, de nombreux acteurs de la prévention de la radicalisation, se sont recentrés sur un travail de prévention plus en amont, et notamment sur la formation de l'esprit critique. Si cette démarche est tout à fait pertinente et cohérente, sa plus-value devient plus relative sur un sujet de plus en plus adressé par les associations et financeurs, publics et privés (notamment Google et Facebook). Parmi les enseignements que nous tirons de cette étude, nous tenons à souligner ici quelques points déjà évoqués dans ces pages :

- Les approches les plus développées par les différents acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation sont l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'esprit critique et la lutte contre les discriminations.

- L'angle mort des différentes pratiques qui nous semble le plus pertinent à aborder, est le soutien à des actions pluridisciplinaires (ou la promotion de celles-ci). En effet, si il n'est pas évident, en France, de faire travailler ensemble des corps de métiers différents (enseignants, travailleurs sociaux, associations, universitaires...), la radicalisation est un sujet qui, par l'ampleur de son impact, nécessite particulièrement une réponse pluridisciplinaire ou, au minimum, un échange entre les différents acteurs au contact du public.
- Les acteurs qui travaillent sur l'éducation à l'esprit critique, doivent avoir en tête que ce thème est de plus en plus investi. Il peut donc être intéressant de le rattacher à des thématiques émergentes plus larges telles que la prévention des extrémismes violents, les discours de haine ou tout ce qui touche aux questions de lutte contre le harcèlement, l'humiliation ou pour le bien-être à l'école en tant qu'outils qui permettront à des jeunes de lutter également contre la radicalisation.
- Enfin, un postulat de cette étude qui consistait à étudier les acteurs de terrain et ceux de la recherche en même temps mériterait de déboucher sur un soutien ou une promotion du lien entre action et recherche, qui se fait notamment dans les *think tanks*.

Faut-il donc aller là où se trouve le besoin ? La demande ? Faut-il suivre une intuition ? Une personne ? Faut-il revenir au cadre initial de l'objet de chaque acteur, ou bien la question de la radicalisation fait-elle évoluer ce cadre ? Face à ce panorama en perpétuelle évolution et aux questions qu'il pose, chacun trouvera sa propre réponse, et nous les invitons à prendre en compte particulièrement la question de leur plus-value pour agir au mieux.

• Liste des associations soutenues par le Fonds du 11 janvier entre 2015 et 2019

ACLEFEU	Initiatives et Changement
Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD)	Interclass' (France Inter)
Association de prévention du parc de la Villette (APSV)	Innovaction
Association Stéphanaise pour la prévention individuelle et collective (ASPIC)	J'ouvre l'œil
Bibliothèques Sans Frontières	Khiasma
Cartooning for Peace	Le BAL
Cie Tamerantong	Le CERESE
Citizen Press	Les Déclencheurs
Citoyenneté Possible	Les Petits Citoyens
Coexister	Le Retour de Zalumée
Coopérative Indigo	LICRA ARA
École nouvelle de la citoyenneté	LICRA Reims
École supérieure de journalisme de Lille	LICRA
Efficiencie 59	Mémorial de la Shoah
Enjeux d'enfants - Grand Ouest	Observatoire du conspirationnisme
Enquête	Par le Monde
Entre Les Lignes	RAJE
Espoir 18	Renaissance numérique
Fraternité générale	Rencontres audiovisuelles
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)	SOS Racisme
Halte à la N	SynLab
Institut français des relations internationales (IFRI)	Théâtre de la Cité
	Unismed
	Voisins Malins
	Zone d'expression prioritaire (ZEP)

• Liste et présentation des membres du Fonds du 11 janvier

Le Centre français des fonds et des fondations a vocation à regrouper tous les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur, d'en favoriser le développement et d'en représenter les intérêts communs au bénéfice de l'intérêt général.

Fondation Alter et Care est une fondation familiale qui soutient en France des projets de lutte contre l'exclusion et la précarité de personnes en grandes difficultés, que celles-ci soient d'ordre familial, social, économique ou culturel.

Fondation Caritas France – Première fondation abritante dédiée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde. Elle soutient des projets répondant aux besoins essentiels des personnes les plus fragiles, projets innovants, initiatives de l'Économie sociale et solidaire...

Fondation Daniel et Nina Carasso sous l'égide de la Fondation de France, révèle, soutient, accompagne et relie les femmes et les hommes qui osent regarder et construire le monde autrement en accompagnant des projets en France et en Espagne, en lien avec l'alimentation durable et l'art citoyen.

Fondation Financière de l'Échiquier agit en France en faveur de personnes en difficulté sociale et professionnelle. Elle soutient des projets d'éducation, d'insertion par l'emploi et de lutte contre la grande exclusion. Elle est à l'origine des Maisons des Jeunes Talents, un programme d'égalité des chances.

Fondation de France – Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit sur tous les territoires, des donateurs, des fondateurs, des bénévoles et

des acteurs de terrain. À chacun, elle apporte l'accompagnement dont il a besoin pour que son action soit la plus efficace possible. Et ce dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation...

Fondation Hippocrène – reconnue d'utilité publique, familiale et indépendante, la Fondation Hippocrène œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe. Elle soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes européens dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune.

Fondation pour la Mémoire de la Shoah – Fondation privée reconnue d'utilité publique, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah a été créée en 2000. Sa dotation provient de la restitution des fonds en déshérence issus de la spoliation des Juifs de France. La Fondation a pour vocation le soutien à des projets de toute nature dans les domaines de l'histoire, de l'enseignement et de la mémoire de la Shoah. Ses missions concernent également la solidarité envers les survivants des persécutions antisémites pendant la Seconde Guerre mondiale et la préservation de la culture juive que les nazis ont voulu anéantir. Elle soutient également des projets de lutte contre l'antisémitisme et favorisant le dialogue interculturel. Depuis sa création, la Fondation a financé plus de 4 000 projets.

Fondation Mérieux – fondation familiale. Elle fonde son action sur une expertise

historique en biologie clinique et une approche globale des enjeux de santé publique, avec un objectif : lutter sur le terrain contre les maladies infectieuses affectant les pays en développement.

Fondation SNCF – Depuis 20 ans, la Fondation SNCF soutient les projets associatifs qui répondent à ses 3 domaines d'intervention : l'éducation, la culture et la solidarité. Elle soutient des projets de mixité, de cohésion et de pratique de la citoyenneté, des actions éducatives relevant de deux programmes : la maîtrise des savoirs de base et la sensibilisation aux sciences et techniques

et enfin des initiatives qui ouvrent en grand l'accès à la culture, à la pratique d'une discipline et à la création d'une œuvre.

Thalys – Thalys International est un consortium d'entreprises ferroviaires de transport de passagers entre la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas autour de l'axe Paris - Bruxelles. Thalys est également une marque commerciale déposée franco-belge.



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
Page 6 : 3^e formation annuelle des dessinateurs de presse © Cartooning for Peace
Page 46 : © Par le monde

•
CRÉATION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :
Emmà Landi, 2019.

•
Imprimé par Easyflyer.fr

Depuis les attentats de 2015, quelles sont les approches et les pratiques de la prévention de la radicalisation en France ?

Si les premières années ont été faites de tâtonnements, erreurs, expérimentations, renoncements et professionnalisation de la part des pouvoirs publics comme de la société civile, où en est-on aujourd'hui ?

Et demain ? Si la prévention de la radicalisation en France a longtemps consisté à empêcher des jeunes de partir en Syrie, comment cet objectif évolue-t-il avec la fin de l'État islamique sous sa forme étatique ? Par ailleurs, les passages à l'acte violent d'individus d'extrême-droite contre des mosquées ou synagogues amènent à redéfinir le périmètre même de la radicalisation telle qu'elle est perçue et présentée dans les politiques publiques et les médias.

Cette étude identifie les tendances majoritaires, minoritaires, émergentes ou abandonnées ainsi que les angles morts de la prévention de la radicalisation en France aujourd'hui. Après une présentation détaillée des politiques publiques depuis 2014, elle montre comment le milieu associatif et le milieu de la recherche et académique se sont saisis du sujet. Enfin, elle se termine par une mise en perspective au regard des approches d'autres pays.

Cette étude se veut un outil pour accompagner décideurs et financeurs dans leur réflexion sur le sujet, ainsi que pour aider des acteurs de la prévention de la radicalisation à se positionner et positionner leur pratique dans un champ en perpétuelle évolution.

